

COMMUNE DE SAINT MARTIN LE GAILLARD

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 18 décembre 2014 approuvant le plan local d'urbanisme.

B

Le Maire,

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE



Conformément au porter à connaissance disponible en mairie, SAINT MARTIN LE GAILLARD doit prendre en compte des servitudes d'utilité publique. Les servitudes d'utilité publique et les projets, documents approuvés souvent de portée supra-communale, s'imposent au plan local d'urbanisme.

Les servitudes d'utilité publique (SUP) constituent des limitations administratives au droit de propriété, instituées dans un but d'utilité publique au bénéfice de personnes publiques (État, collectivités locales ...), de concessionnaires de services publics (EDF, GDF ...) et de personnes privées exerçant une activité d'intérêt général (concessionnaires de canalisations ...).

Le PLU doit comporter en annexe les différentes SUP (L.126-1). Leur liste, dressée par décret en conseil d'Etat et annexée au code de l'urbanisme, les classe en quatre catégories :

- les servitudes relatives à la conservation du patrimoine,
- les servitudes relatives à la conservation de certaines ressources et équipements,
- les servitudes relatives à la défense nationale,
- les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publiques.

A l'expiration du délai d'un an suivant l'approbation du PLU ou l'institution d'une nouvelle servitude, seules celles annexées au PLU peuvent être opposées aux demandes d'autorisations d'occupation du sol.

Les SUP recensées intéressant le territoire communal de SAINT MARTIN LE GAILLARD sont répertoriées ci-dessous :

Type	Intitulé	Servitude	Institution
A1	Servitudes relatives à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier		
AC1	Protection des monuments historiques	Eglise	Classé par arrêté préfectoral du 17.11.1921
AC4	ZPPAU	ZPPAU de SAINT MARTIN LE GAILLARD	Arrêté préfectoral, du 03.05.1989
I4	Lignes électriques. Seules sont reportées au plan des servitudes les lignes de tension supérieure à 63 KV.	Lignes électriques de distribution	

Un plan, joint à cette notice, précise la localisation des différentes « Servitudes d'Utilité Publiques ».

Les servitudes « A1 » (servitude de protection soumise au régime forestier et instituée en application des articles L.151-1 à L.151-6 du code forestier) ont été supprimées. L'article R.123-14 du code de l'urbanisme demande néanmoins que les bois ou forêts soumis au régime forestier soient reportées en tant qu'annexe dans le PLU (service ressource : DDAF).

Les servitudes « A5 » attachées aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement ne figurent ni dans le tableau ci-dessus, ni dans le plan des SUP annexés au PLU en vigueur. Elles sont matérialisées dans une carte annexe du PLU : les annexes sanitaires (service gestionnaire de la servitude A5 : DDASS).

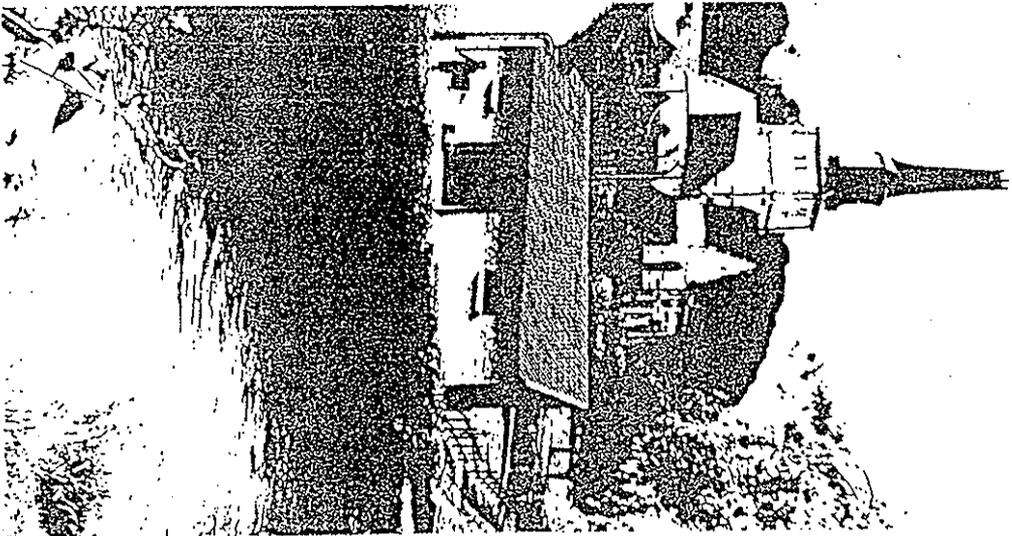
Un plan à l'échelle 1/6 000° est joint à cette liste des servitudes. Il est accompagné du plan de la ZPPAU et de sa notice réglementaire.

Département
de Seine Maritime

Ministère de l'Équipement, du Logement,
de l'Aménagement du territoire et des Transports

Commune
de Saint Martin le Gaillard

Délégation régionale à l'Architecture
et à l'Environnement de Haute-Normandie



SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE
DE LA SEINE-MARITIME
CITE ADMINISTRATIVE SAINT-SEVER
76032 ROUEN CEDEX

**ZONE DE PROTECTION DU
PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN
DE SAINT MARTIN LE GAILLARD**

XAVIER DERBANNE

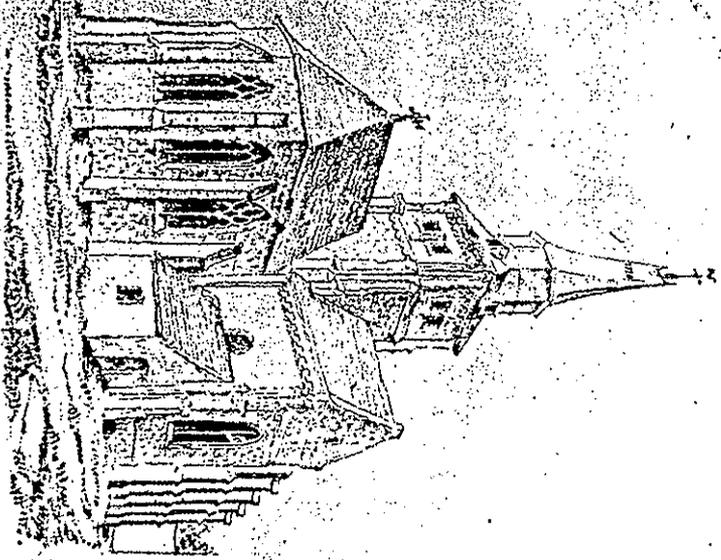
Architecte d. p. l. g. d. c. e. s. h. c. m. a.

L'église de Saint Martin le Gaillard se signale de loin dans la vallée de l'Yères. Son intérêt architectural a fait sa renommée depuis longtemps. Elle est classée parmi les monuments historiques depuis 1921, ce qui assure sa protection et celle de ses abords immédiats.

Elle joue également un rôle important dans le paysage de la vallée de l'Yères, qui est, lui aussi, de grande qualité. Il sert de cadre à de nombreux éléments de notre patrimoine architectural qui, sans égaler l'église de Saint-Martin le Gaillard, méritent notre attention.

C'est pourquoi, il a semblé important de réexaminer la protection de ces éléments. Cette étude cherche donc, d'abord à retracer l'histoire de l'église de St Martin le Gaillard et celle de cette portion de vallée, tout en recherchant les témoignages qui pourraient subsister. Ensuite, elle tente de dégager ses caractéristiques géographiques et paysagères et présente les mesures de protection réglementaires actuelles. Enfin, elle propose un nouveau périmètre de protection et un règlement adapté.

Septembre 1986
Modifié en novembre, 1986
Modifié en avril 1987
Modifié en décembre 1987



Église de Saint-Martin-Gaillard

(Dessiné par D. Buisson)

Plan de la commune de Gaillard

Cette étude est menée à la demande de la commune de Saint Martin le Gaillard et de la Délégation régionale à l'architecture et à l'environnement de Haute-Normandie. Elle a été suivie par Monsieur Patrice PUSATIERI, architecte des bâtiments de France.

Remerciements

Que soient remerciés tous ceux qui m'ont aidé dans cette étude, et tout particulièrement : Monsieur TETELIN, maire de St Martin le Gaillard, Monsieur LELONG, maire de Canehan et Monsieur BOINET, maire de Cuverville sur Yères.

Il en va de même pour Madame BAILLEUX, conservatrice du musée Louis-Philippe à Eu, pour les précieux renseignements historiques fournis et pour Monsieur GODDE, pour les informations historiques et archéologiques locales.

S O M M A I R E

PRESENTATION

ANNEXE

1. INTRODUCTION

Rappel de certaines dispositions législatives et réglementaires..... 63 a

- 1.1 Le pays d'EU..... 10
- 1.2 La structure administrative..... 14

REGLEMENT (de la ZPPAU de St Martin le Galliard)

2. HISTOIRE

Règlement général..... 63

- 2.1 L'Antiquité..... 16
- 2.2 Le Moyen-Age..... 17
- 2.3 La renaissance, les temps modernes..... 22
- 2.4 Le XIXe siècle..... 26

Secteur A1..... 73
Secteur A2..... 77
Secteur B1..... 81
Secteur B2..... 83

3. GEOGRAPHIE

- 3.1 Le relief..... 28
- 3.2 La végétation..... 29
- 3.3 La zone de visibilité de l'église... 32
- 3.4 Les constructions..... 42
- 3.5 Le bourg - Les hameaux..... 48

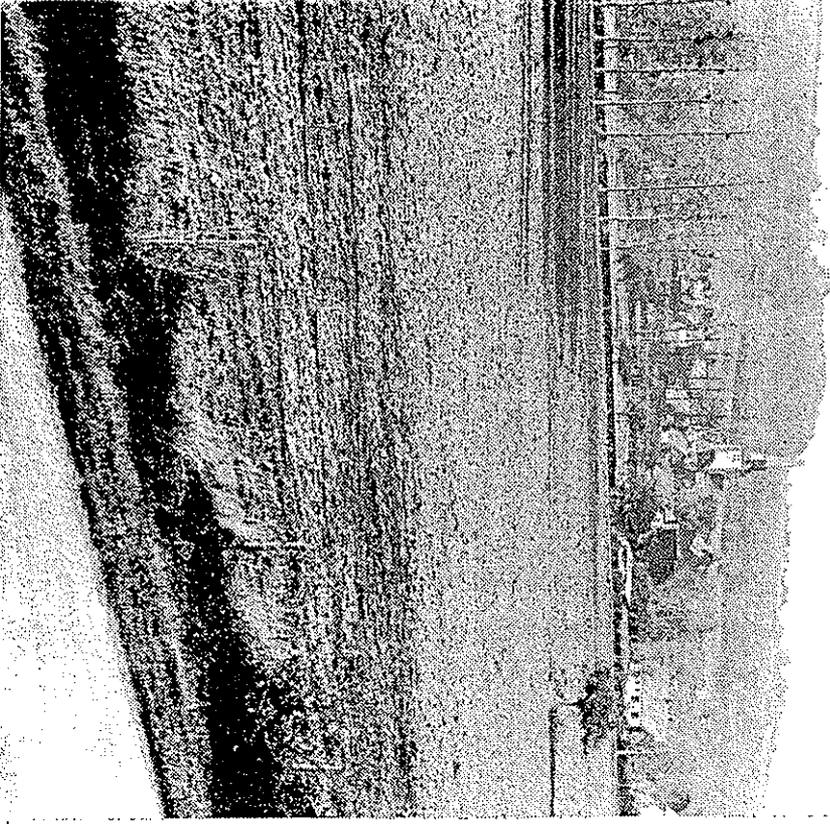
4. EVOLUTION

- 4.1 La démographie..... 52
- 4.2 L'activité économique..... 52
- 4.3 Le plan d'occupation des sols..... 54

5. SYNTHÈSE

58

1984
le 10/11/84
à 14h30



BIBLIOGRAPHIE

- BUNEL et TOUGARD (abbés) : géographie du département de la Seine-inférieure, 1877.
- CADOU Bernard : Histoire du Tréport, 1982.
- COCHET (abbé) : - répertoire archéologique du département de la Seine-inférieure
" : - les églises rurales de l'arrondissement de Dieppe.
- DELBECCQ (Mme Bailleux-Delbecq) : inventaire archéologique de l'arrondissement de Dieppe à la période gallo-romaine. Maîtrise d'histoire de l'art et archéologie PARIS 1976.
- DELORIERE (Docteur René) : Cuverville sur Yères et son histoire, 1972.
- DERGNY (dieudonné) : St Martin Gaillard et Cuverville 1894.
- LEGRIS (abbé) : les églises et chapelles du canton d'Eu, 1924.
- " " : les défrichements de la forêt d'Eu, 1909.
- LELONG A. (architecte) : Projet de réfection du portail de l'église, 1896 (dessins, devis, photographie). Archives départementales de la Seine-Maritime V7-46.
- LEONARD (Emile G) : Histoire de la Normandie 1963.

LEMOINE (Pascal) : Eu, ville normande 1980.

MAQUET J. : Histoire de Mers 1983.

SALCH (CH.L.) : Dictionnaires des châteaux et fortifications.

DOCUMENTS ANONYMES

Dossier "Eglise de St Martin le Gaillard", établi par la commission régionale d'inventaire de Haute-Normandie.

Compte-rendu de la séance du 22 avril 1920 de la commission des antiquités de la Seine-Inférieure (note archéologique sur l'église de St Martin le Gaillard).

Généalogie des comtes d'Eu - chronologie des principaux événements de l'histoire d'Eu, éditées par les "Amys du vieil Eu".

Description des biens de la fabrique de St Martin le Gaillard (petit plan) 1776. Archives départementales de la Seine Maritime G 8565.

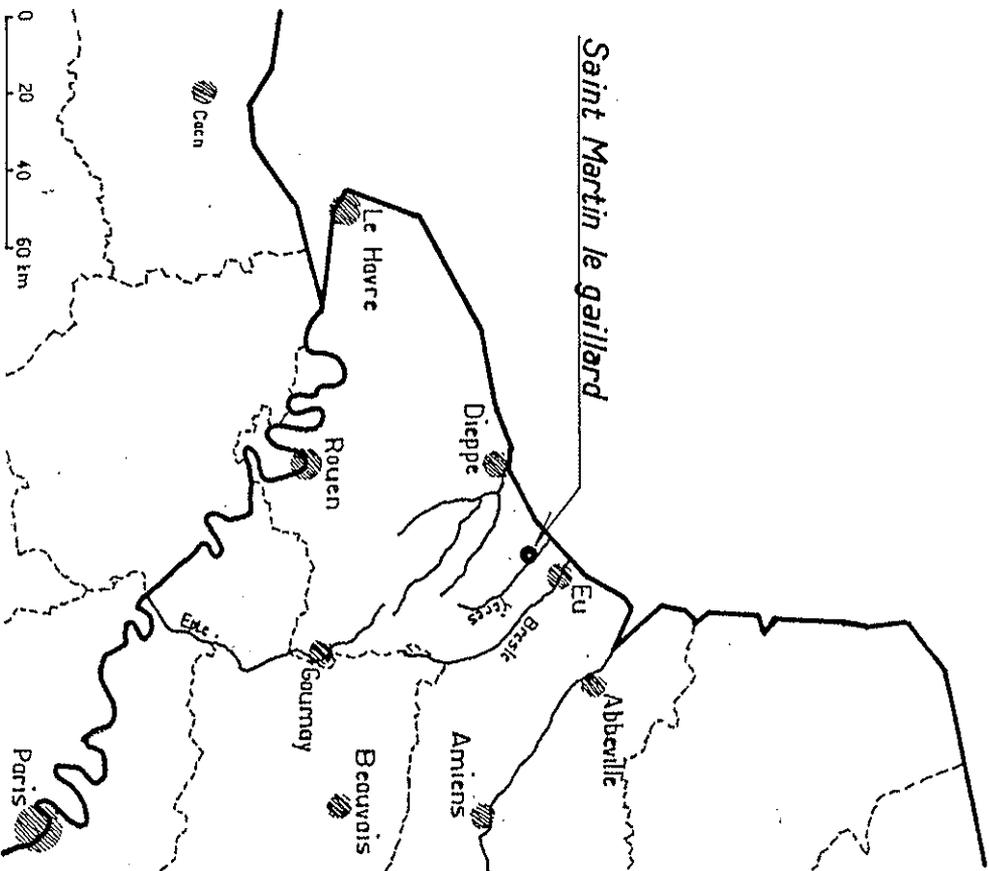
REFERENCES LEGISLATIVES (concernant les ZPPAU
et la protection du patrimoine) :

- Loi 83-8 du 7 janvier 1983, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat (notamment articles 69 à 72).
- Décret 84-304 du 25 avril 1985, relatif aux zones de protection du patrimoine architectural et urbain.
- Décret 84-305 du 25 avril 1985, relatif au collège régional du patrimoine et des sites.
- Circulaire 85-45 du 1er juillet 1985 relative aux zones de protection du patrimoine architectural et urbain.

PRESENTATION

I INTRODUCTION

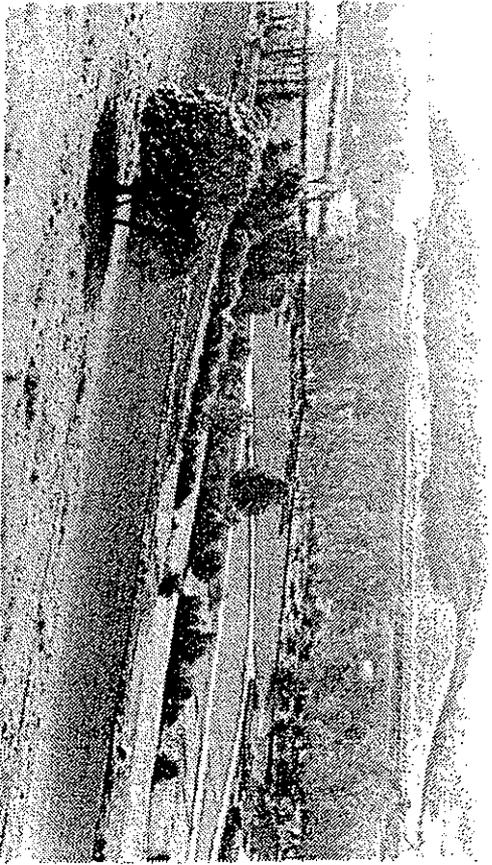
Saint-Martin le Gaillard se trouve dans le département de la Seine Maritime, canton d'Eu. Elle se situe à 70 km de Rouen, 10 km de la ville d'Eu et à 7 km de la mer (Crielle plage). L'Yères, rivière côtière d'une trentaine de kilomètres, traverse le bourg en se dirigeant vers Crielle où elle se jette dans la mer.



1.1 Le pays d'Eu

L'ensemble géographique auquel appartient Saint Martin le Gaillard et la vallée de l'Yères est le pays d'Eu. C'est un plateau crayeux recouvert d'argile à silex. La craie, perméable, ne retient pas l'eau qui disparaît profondément dans le sous-sol. Aussi, sur ce plateau, les habitations sont groupées, peu nombreuses, autour des mares. Ce regroupement les protège également du vent en les abritant derrière des rideaux d'arbres. Le paysage de ce plateau se caractérise donc par des vues sur des horizons lointains, où se détachent des bouquets d'arbres protégeant les habitations.

L'érosion a entamé le plateau crayeux formant des vallées peu profondes ayant un profil en "V" tronqué. Lorsque le fond de la vallée atteint une couche de craie marneuse, imperméable, l'eau forme une rivière. C'est le cas de la vallée de l'Yères. Mais les vallons secondaires, situés plus haut, dans la craie perméable, restent secs. Ceci explique l'absence d'affluents pour l'Yères. Le fond de la vallée, étant plus humide que les pentes, est couvert de prairies d'élevage délimitées par des haies, dominant ainsi au paysage, un caractère bocager. Les pentes sont couvertes de prairies sans haies. Elles sont parfois cultivées. Le haut des pentes se couvre souvent de bois qui, ainsi, délimitent nettement le champ de vision.

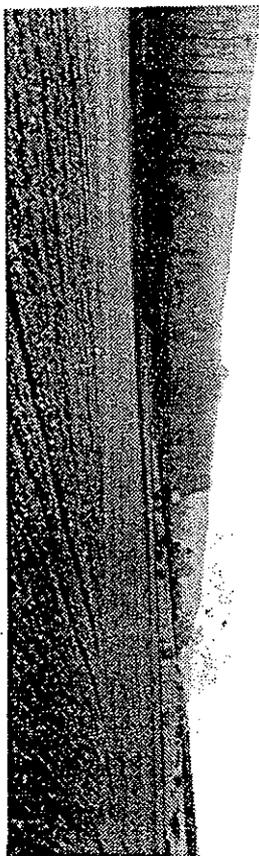


Paysage de la vallée de l'Yères à St Martin le Gaillard

Les falaises croyeuses du littoral



La vallée de l'Yères à Villy le bas



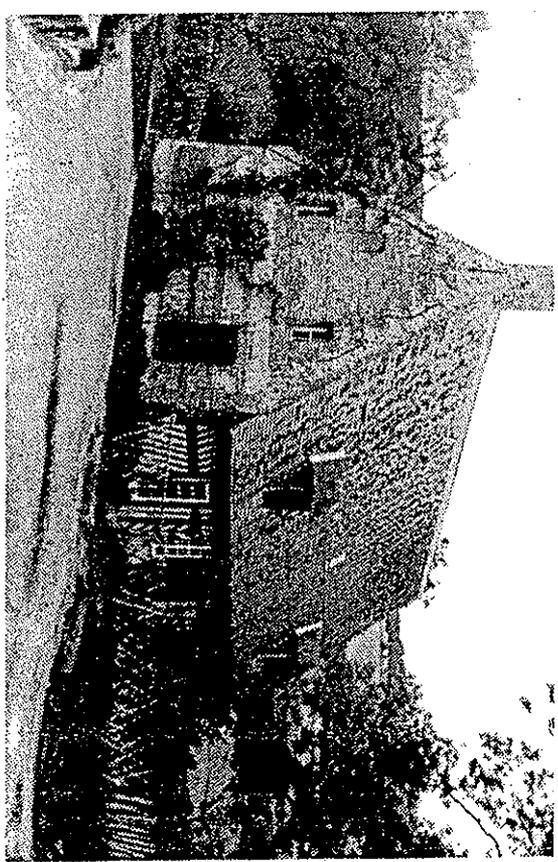
Aucune grande voie de communication n'emprunte la vallée de l'Yères :

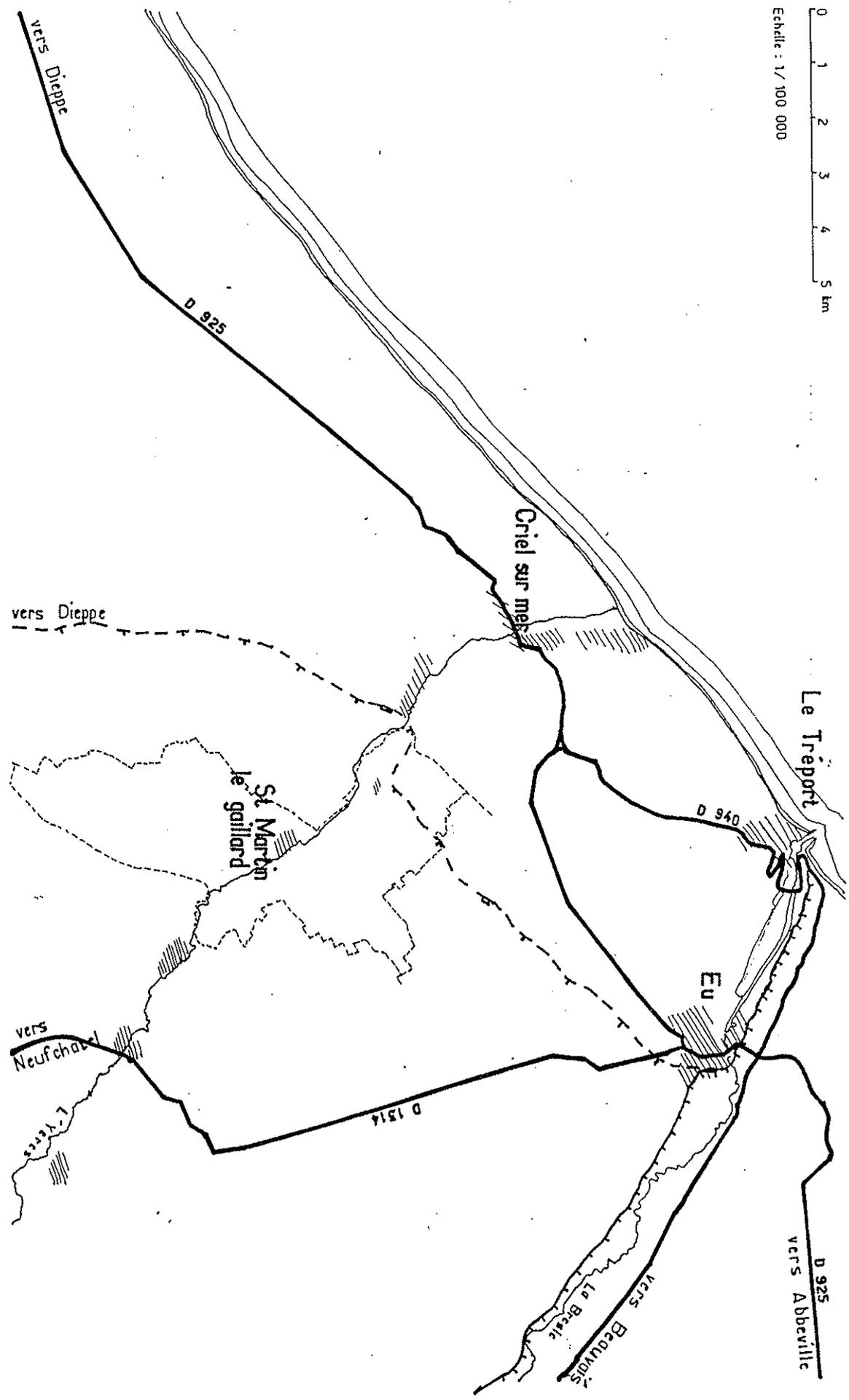
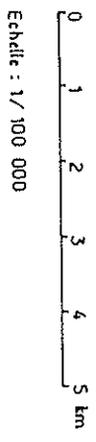
- La route départementale 925, Dieppe-Abbeville via Eu, coupe la vallée de l'Yères, en son extrémité, à Criel. La voie ferrée Dieppe-Eu (passant par Touffreville-sur-Eu et St Martin le Gaillard) est aujourd'hui désaffectée.

- La route Paris-Le Tréport via Beauvais, emprunte la vallée de la Bresle. Il en est de même pour la voie ferrée Paris-Le Tréport qui reliait la capitale à son rivage maritime le plus proche.

Cette dernière liaison a favorisé l'implantation de petites industries dans la vallée de la Bresle, dont elles utilisaient l'énergie hydraulique. Par contre, elles délaissèrent la vallée de l'Yères, malgré ses moulins. Ainsi, l'activité de cette dernière reste essentiellement l'élevage et l'agriculture.

Moulin de Cuverville sur Yères





1.2 La structure administrative

La basse vallée de l'Yères est partagée entre plusieurs communes. L'évolution démographique de ces communes se résume ainsi :

	1962	1968	1975	1982
Criel sur mer	1769	1927	2108	2155
Touffrevilla-sur-Eu	192	196	200	185
Canehan	330	263	245	289
St Martin le Gaillard	314	285	253	270
Cuverville sur Yères	276	237	185	176
Sept meules	193	188	148	178

Mise à part Criel, l'urbanisation reste très faible dans la vallée de l'Yères. L'implantation de la centrale nucléaire de Penly n'a pas modifié cette tendance. Malgré tout, afin de conserver la qualité du paysage de la basse vallée de l'Yères, une zone d'environnement protégée (Z.E.P.) fut projetée sur les communes de Touffreville sur Eu, Canehan, St Martin le Gaillard, Cuverville sur Yères. La disparition de la procédure des ZEP a amené les quatre communes à projeter, chacune, un plan d'occupation des sols (P.O.S.) Ces études sont suffisamment avancées pour qu'on puisse envisager une publication prochaine.

2 HISTOIRE

Ce chapitre est divisé en grandes périodes historiques et chaque période est envisagée d'abord sur la vallée de l'Yères ou le pays d'Eu, puis ensuite pour St Martin le Gaillard plus précisément.

Certaines hypothèses, notamment, sur l'évolution du paysage n'engagent que leur auteur.

2.1 L'Antiquité - Les Invasions

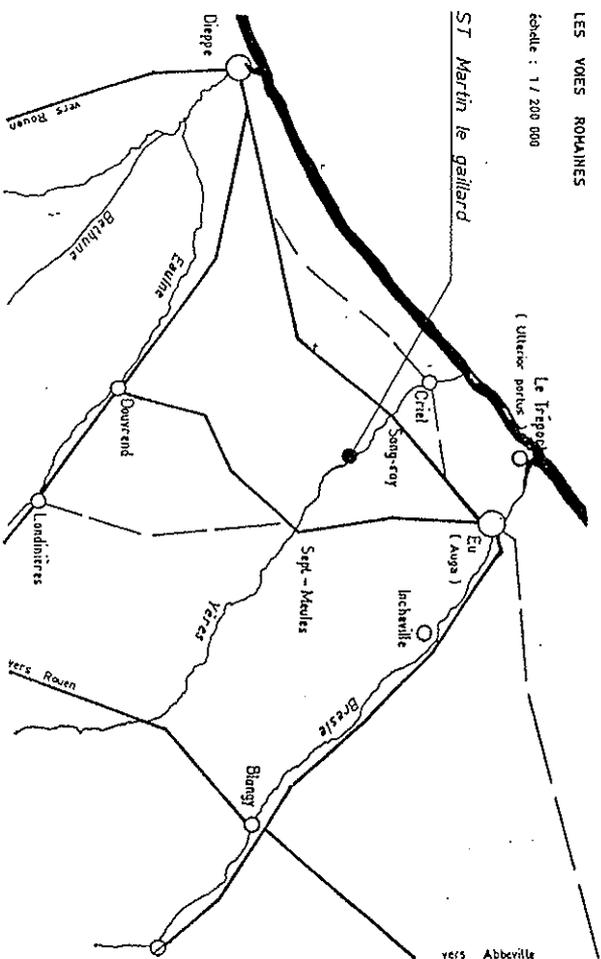
A l'époque gauloise le pays d'Eu (l'antique Talou) est à la limite du territoire des Calètes et des Ambiani. La Bresle est déjà une frontière. Au IV^e siècle est créée une nouvelle province romaine : La Lyonnaise seconde qui correspond relativement bien à la future Normandie. La frontière de la Bresle se confirme. On peut supposer que la colonisation romaine se traduit, comme dans la Somme voisine, par l'implantation de villa agricoles et la mise en culture du plateau donnant un paysage de champs ouverts.

L'évangélisation de la région commence à cette époque, d'abord à partir de Rouen, puis par des pèlerins irlandais, sur le littoral.

Les invasions de la fin de l'empire romain, puis les invasions scandinaves ravagent le pays. On peut, encore, supposer que la forêt reprend ses droits et recouvre le plateau.

Le patronyme de St Martin est un indice d'une implantation fort ancienne (du début de l'évangélisation). Mais on ne peut être plus précis, faute d'éléments plus significatifs.

La présence d'une nécropole mérovingienne et d'un habitat qui lui était lié, est signalée à proximité du Mont du Tost, à l'Est du bourg actuel.



2.2 Le Moyen-âge

2.21 La Normandie ducal

La création en 911 du duché de Normandie, ramène la paix et la prospérité. Peu après (942), Richard Ier crée le comté d'Eu, dont les limites sont : La Bresle, Penly et Fourcarmont. En 1030, une église est signalée à Canehan.

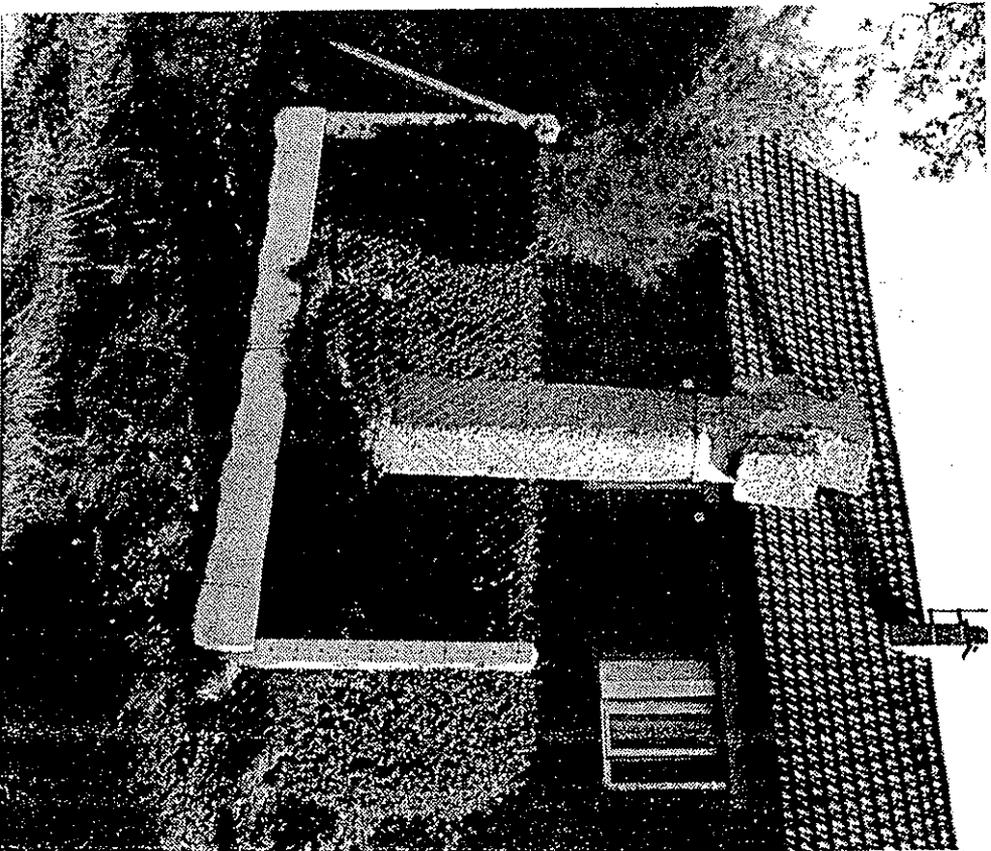
Robert Ier, comte d'Eu, fonde l'abbaye St Michel du Tréport en 1059. Il lui octroie vingt-huit églises. Une villa située à Canehan est également donnée à l'abbaye. La villa protégeait un bourg qui prit le nom de "bourg l'abbé".

Henry Ier, comte d'Eu, fonde le prieuré de St Martin au bois et en 1130, il installe des moines cisterciens à Fourcarmont.

Le nom du prieuré et la prédilection des cisterciens pour les lieux isolés et boisés, laissent supposer que le plateau était encore couvert de forêts. Mais, le Moyen-âge réalisa de grands défrichements (les cisterciens y participèrent notablement). La forêt d'Eu est sans doute le reste de cette forêt médiévale, ainsi que les bois de St Martin et du Tot. Les noms de lieux comme Boscrocourt, Bois Ricard, St Quentin au bosc, aujourd'hui en plaine, témoignent de cette ancienne forêt.

Dès cette époque, une puissante baron-

nie siège à St Martin le Gaillard.



Croix d'Auberville sur Yères (Xlle salon l'abbé Cochet)

2.22 La Normandie française - la guerre de cent ans.

L'annexion française de la Normandie n'amène pas de grands bouleversements. De nombreuses églises sont construites (ou reconstruites) dans la vallée de l'Yères :

- Reconstruction du chœur et de la nef de l'église de Canehan (le chœur reçoit des voûtes sur croisées d'ogives)
- A Cuverville, construction de l'église et d'un château "avec une enceinte flanquée de tours rondes" (une porte subsiste)
- Construction de l'église de Touffreville
- Construction de l'église de Criel et du château du Baile

Au milieu du XIIIe, la population était beaucoup plus importante qu'aujourd'hui (d'après l'évêque Eudes Rigaud) :

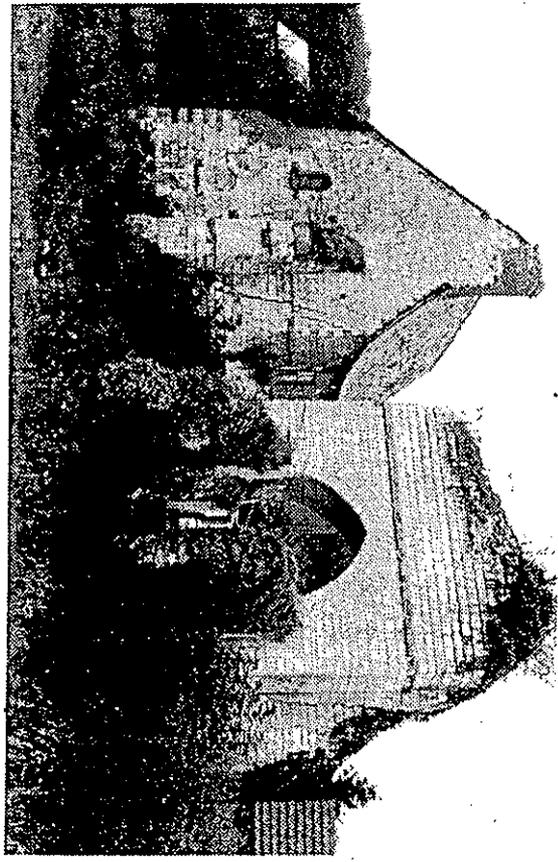
Cuverville :	700 habitants
Sept-meules :	700 habitants
Touffreville :	500 habitants
Criel :	1 800 habitants
St Martin	
le Gaillard :	1 100 habitants.

Durant la guerre de cent ans, la Normandie est un enjeu et le théâtre de la rivalité franco-anglaise. Sous l'occupation anglaise, de Henri V, les paysans et les gentils hommes normands, harcelent l'occupant, notamment à St Martin le Gaillard.

Les ruines de fortification, dans la vallée de Yères, sont fréquemment situées au fond de la vallée, et près de la rivière et non au sommet des pentes (château du Baile à Criel, château de St Martin le Gaillard, château de Cuverville). On peut penser qu'à cette époque, le fond de la vallée était très marécageux et offrait une bonne protection. La rivière n'était franchissable que par quelques gués, près desquels s'implantaient les châteaux. Protection et contrôle étaient ainsi assurés.



Eglise de Canéhan



Ruines du château de Cerverville

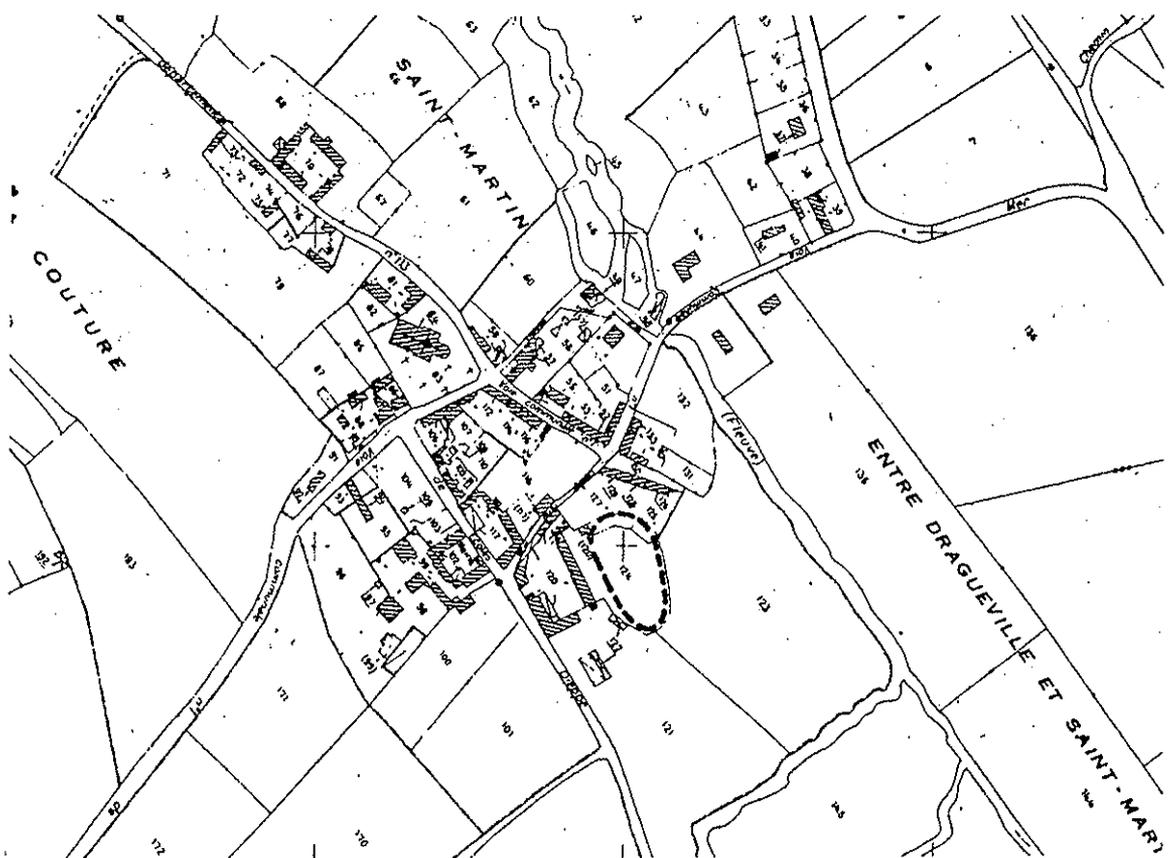
Comme en de nombreux endroits dans la vallée, au XIIIe siècle, une église est construite à St Martin le Gaillard. Elle était en maçonnerie de silex. Il en reste une partie dans le mur du bas-côté nord.

En 1419, d'après Monstrelet, chroniqueur bourguignon, les Anglais occupent le château de St Martin le Gaillard. De nuit un chevalier prévient le seigneur de Gamaches, qui lance un raid sur St Martin et expulse les Anglais du château, qui se réfugient dans l'église. Mais, le seigneur de Gamaches, craignant l'arrivée de renforts anglais, se retire en incendiant le château. Malheureusement, le feu gagne le village et l'église. Le choeur est détruit. La bataille aurait fait 700 morts.

En mars 1965, un trésor monétaire est découvert à St Martin. Il est constitué de pièces de monnaie anglaises, et leur étude numismatique établit avec certitude qu'il a été enfoui en 1419. Il fut donc, très probablement, caché par un soldat anglais surpris par l'attaque. Il comptait retrouver son bien une fois le moment critique passé. Il n'en n'eut pas le loisir, peut-être fut-il tué dans la bataille ?

Le château ne fut, sans doute, pas relevé après cet incendie. Mais, son emplacement est encore bien visible, sous la forme d'une grande motte ovale, située à l'est du bourg.

Le plan moderne du bourg de Saint
Martin témoigne de l'emplacement du château
et de sa motte, par une parcelle de forme ovale
(n° 124).



2.3 La Renaissance - Les temps modernes

La paix revenue, les normands pansent leurs blessures. Les constructions sont nombreuses. Le gothique flamboyant se répand :

- Reconstruction de l'église de Criel (choeur et tour)
- Reconstruction du choeur de l'église de St Sulpice sur Yères.

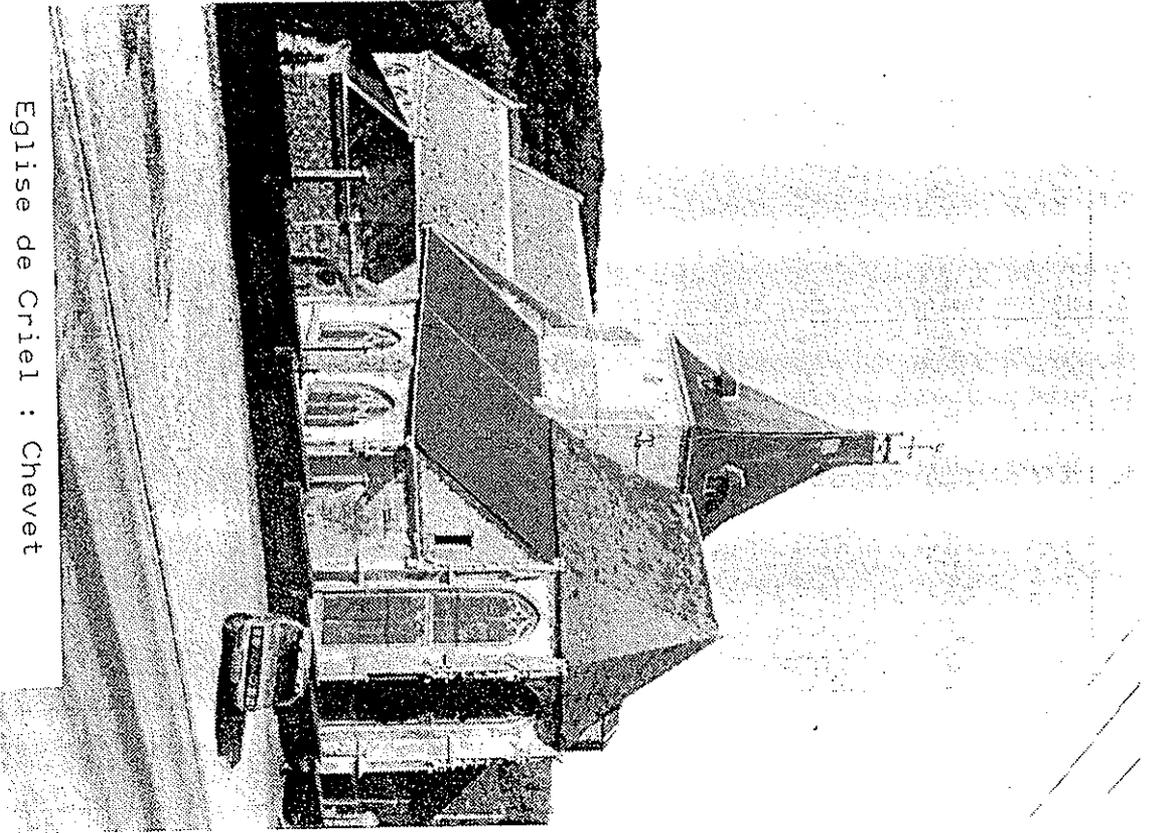
De nouveaux troubles surviennent avec les guerres de religion. Les chantiers de construction s'arrêtent : Le choeur de l'église, de St Sulpice ne recevra jamais les voûtes prévues à l'origine. Les fenêtres de la nef sont inachevées.

Henri IV ramène la paix en promulguant l'édit de Nantes. Les églises endommagées sont restaurées : Cuverville, Sept meules, Villy le bas.

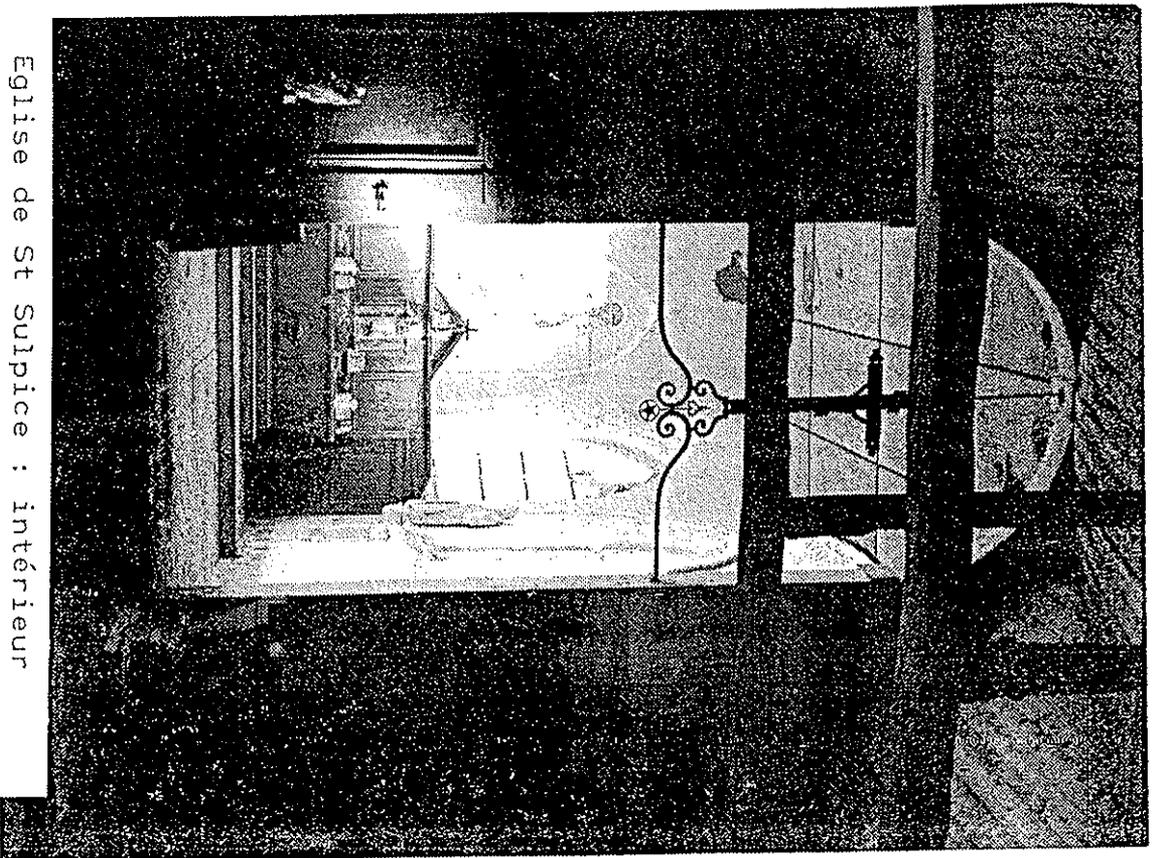
Il semble qu'à partir de cette époque (XVIIe) la vallée perd son importance au profit du plateau, comme en témoignent les manoirs qui s'y implantent : Manoir d'Etocquigny, Manoir du Burel (Cuverville).



Manoir d'Etocquigny



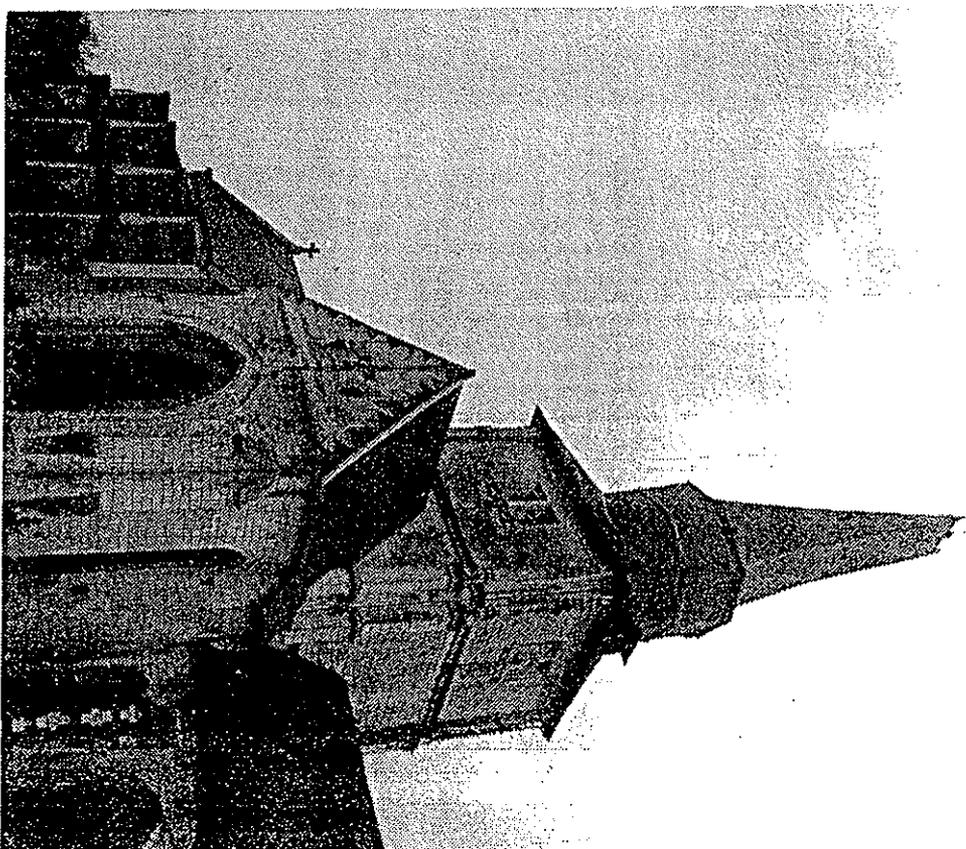
Eglise de Criel : Chevet

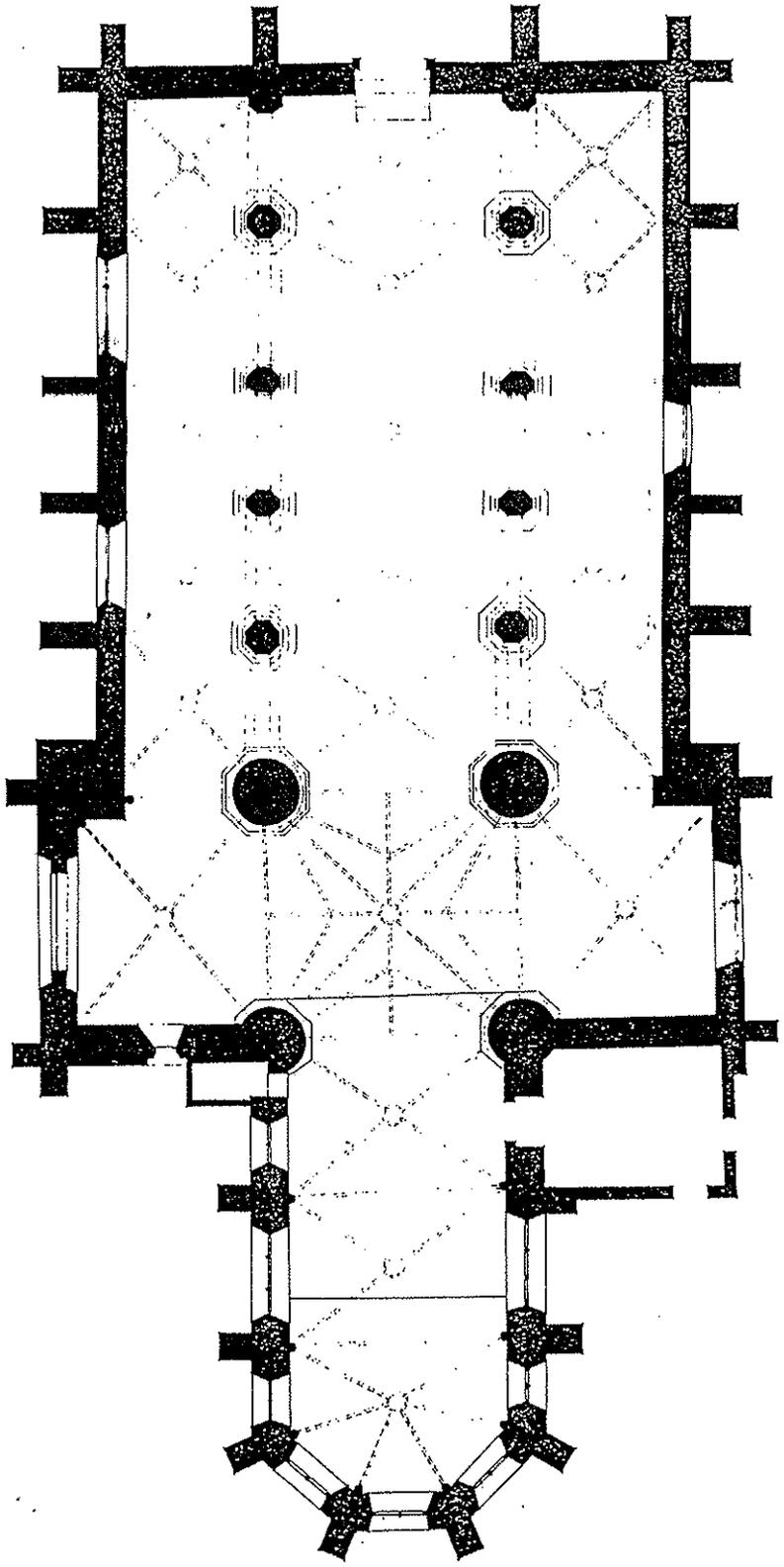


Eglise de St Sulpice : intérieur

Après l'incendie de la guerre de cent ans, le choeur de l'église de St Martin le Gaillard est reconstruit, en style flamboyant. Il est dédî-cassé en 1482 par l'archevêque et le comte d'Eu.

Ce n'est qu'en 1552 que la tour est rénovée, en style renaissance. Les voûtes de la nef sont reprises. Elles portent les noms des hameaux qui constituaient la paroisse : St Martin, Le Tot, Dracqueville, et le Coudray. Sans doute avaient-ils financé ces travaux. Depuis, l'église ne fut plus remaniée (la flèche, primitivement couverte en essentes, fut couverte en ardoises en 1776).





Plan (d'après document d'architecte)
Schola 1/100

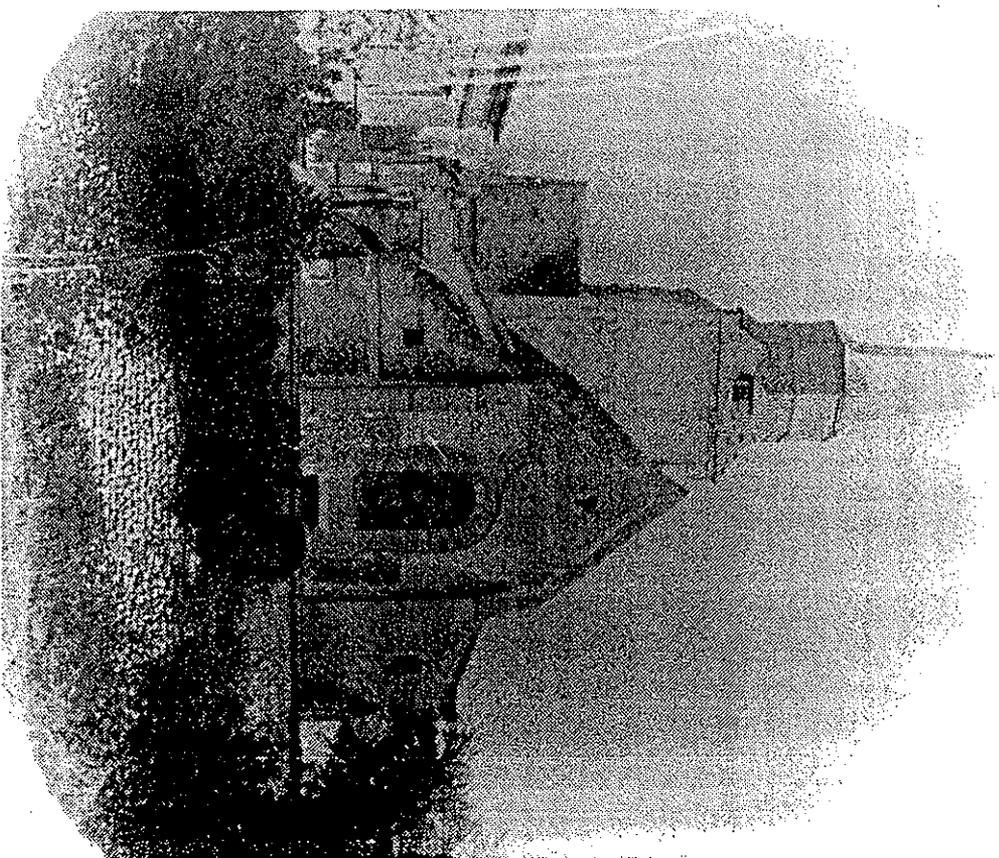
2.4 Le XIXe siècle

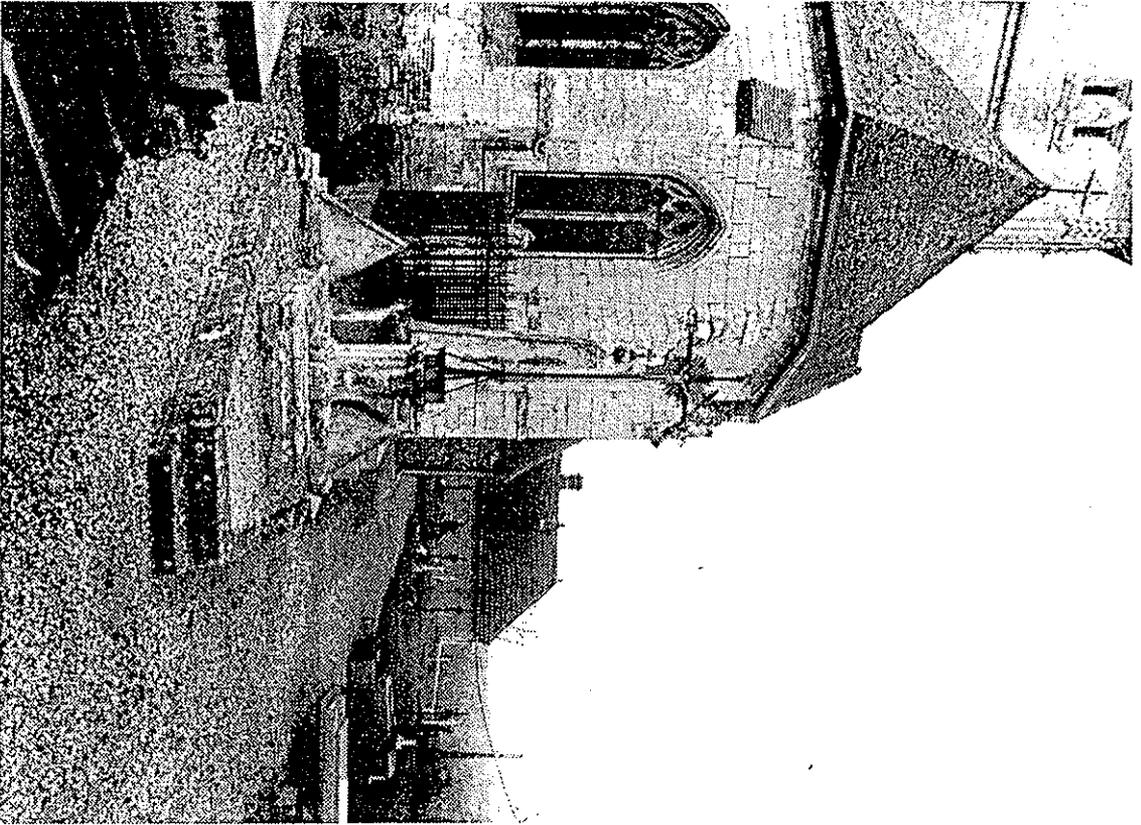
La révolution provoque l'abandon de nombreux édifices religieux. Certains, faute d'entretien ; disparaissent.

En 1810, un incendie ravage l'église de Cuverville.

En 1834, le collatéral de l'église de Canehan s'écroule.

En 1986, à St Martin le Gaillard, l'architecte A. Lelong restaure le portail ouest. Il nous a laissé une photographie du portail avant son intervention.





A la fin du XIXe siècle, le curé de St Martin fut assassiné, ainsi que sa servante. Les auteurs du crime, appréhendés peu après, furent condamnés à mort. L'exécution eut lieu à St Martin le gaillard et on planta quatre arbres à l'emplacement de l'échafaud (seulement trois arbres repriront et la légende se répandit qu'un des suppliciés était innocent).

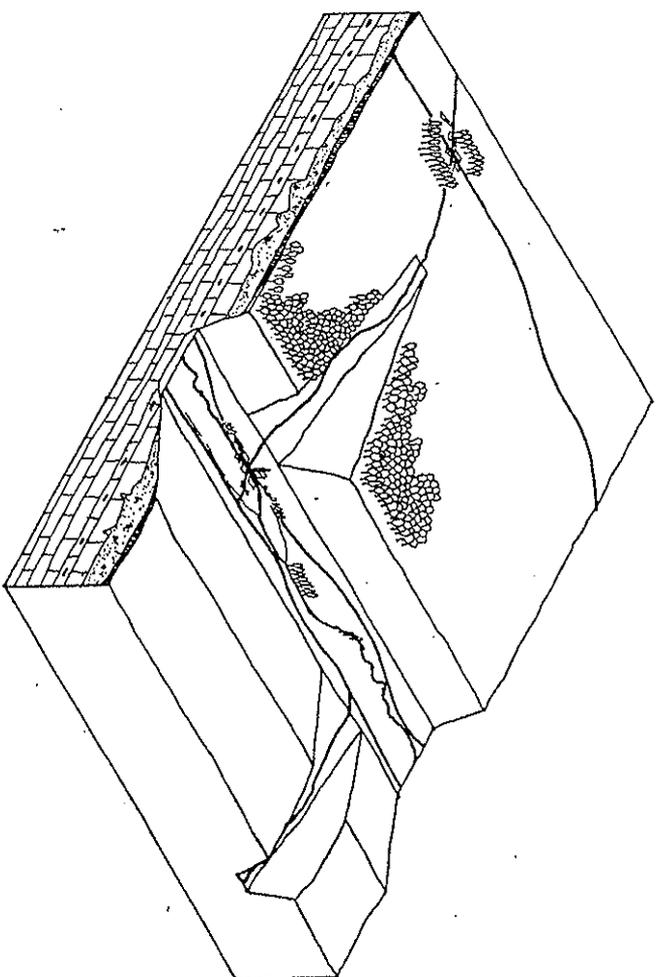
Dans le cimetière, un petit monument fut élevé à la mémoire des malheureuses victimes.

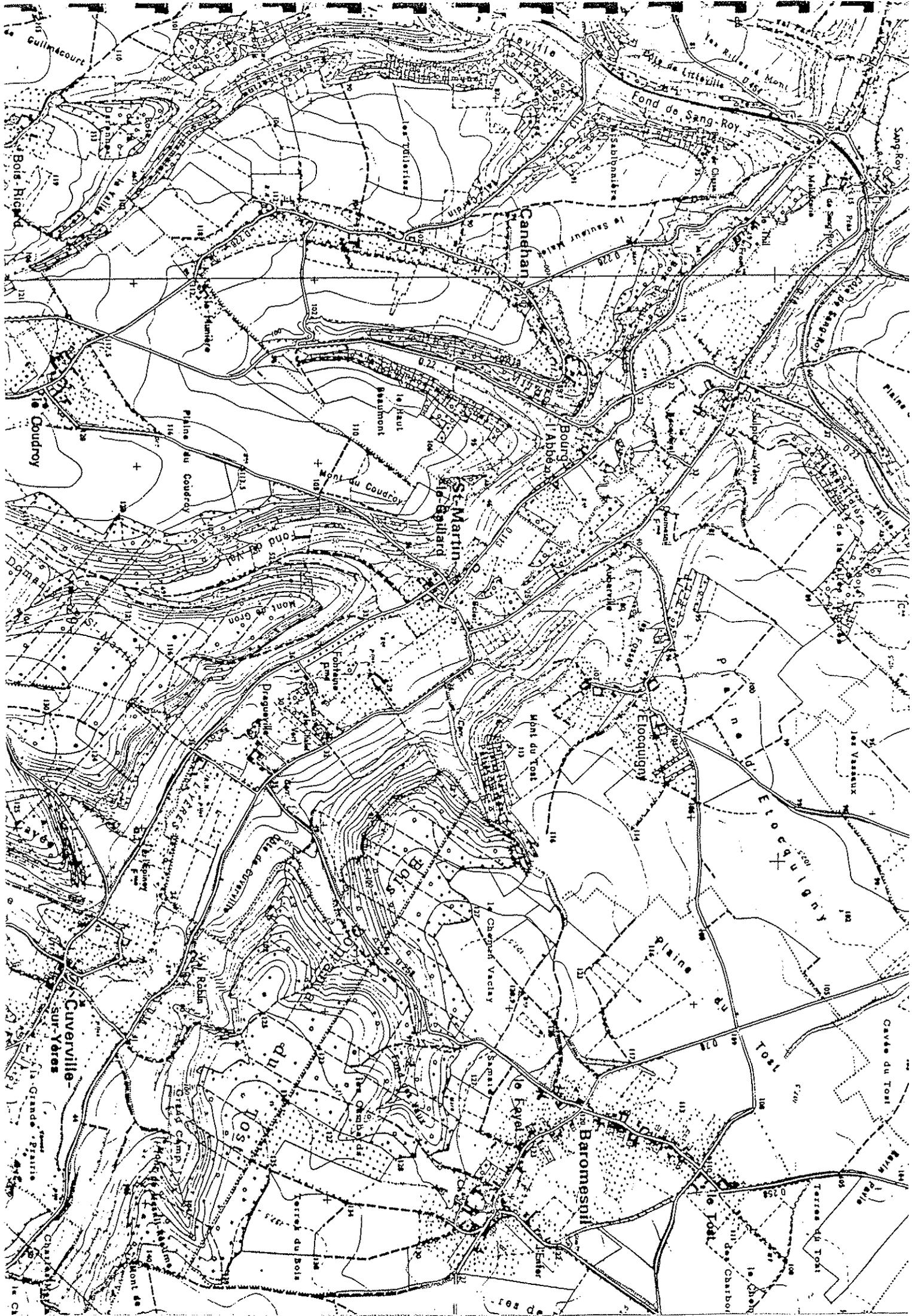
3 GEOGRAPHIE

3.1 Le Relief

Comme beaucoup de rivières côtières de Seine Maritime, l'Yères a une vallée au profil en "V", tronqué. Du fond de la vallée, les vues latérales sont limitées, par contre du haut des versants, on peut avoir de beaux panoramas.

Par contre, la très faible pente de la rivière et le cheminement à peu près rectiligne de la vallée donnent des perspectives longitudinales qui peuvent se prolonger fort loin.





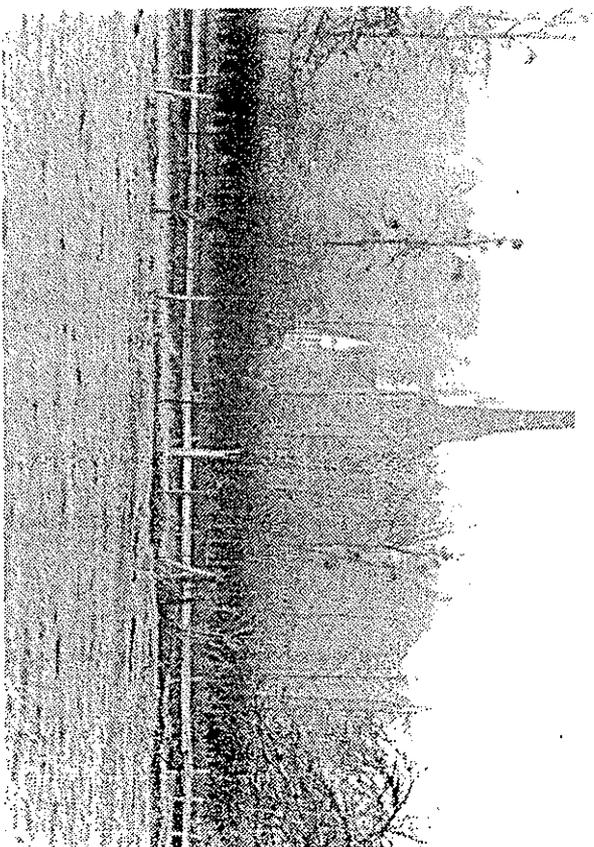
3.2 La végétation

La végétation est fort variée dans la vallée de l'Yères :

- Des forêts ou des bois occupent souvent le haut des pentes : Forêt domaniale de St Martin, Bois du Tot.
- Les pentes, elles-mêmes, sont couvertes de prairies, sans haies. Parfois, elles sont cultivées.
- Au fond de la vallée, plus humide, se trouvent des herbages. Ils sont parfois plantés de pommiers. Leurs limites sont souvent marquées par des haies.
- La proximité de la rivière facilite la pousse de peupleraies artificielles.
- Les berges de la rivière favorisent le développement, plus ou moins spontané, d'une abondante végétation Aulnes, saules, etc...

Le tracé ondulant de la rivière et sa végétation, forment un contraste avec les allègements des haies, des pommiers ou des peupliers.

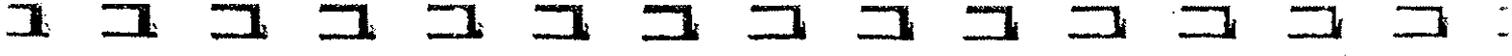
Toute cette végétation forme des écrans divers et ainsi les points de vue changent sans cesse dans la vallée. Ils changent aussi suivant les saisons et les coupes.



L'église à travers la végétation hivernale

Végétation des berges de la rivière (aulnes, saules, peupliers...)





Echelle : 1 / 25 000



Peuplierait



Alignement d'arbres de haute tige



Forêt



Forêt domaniale

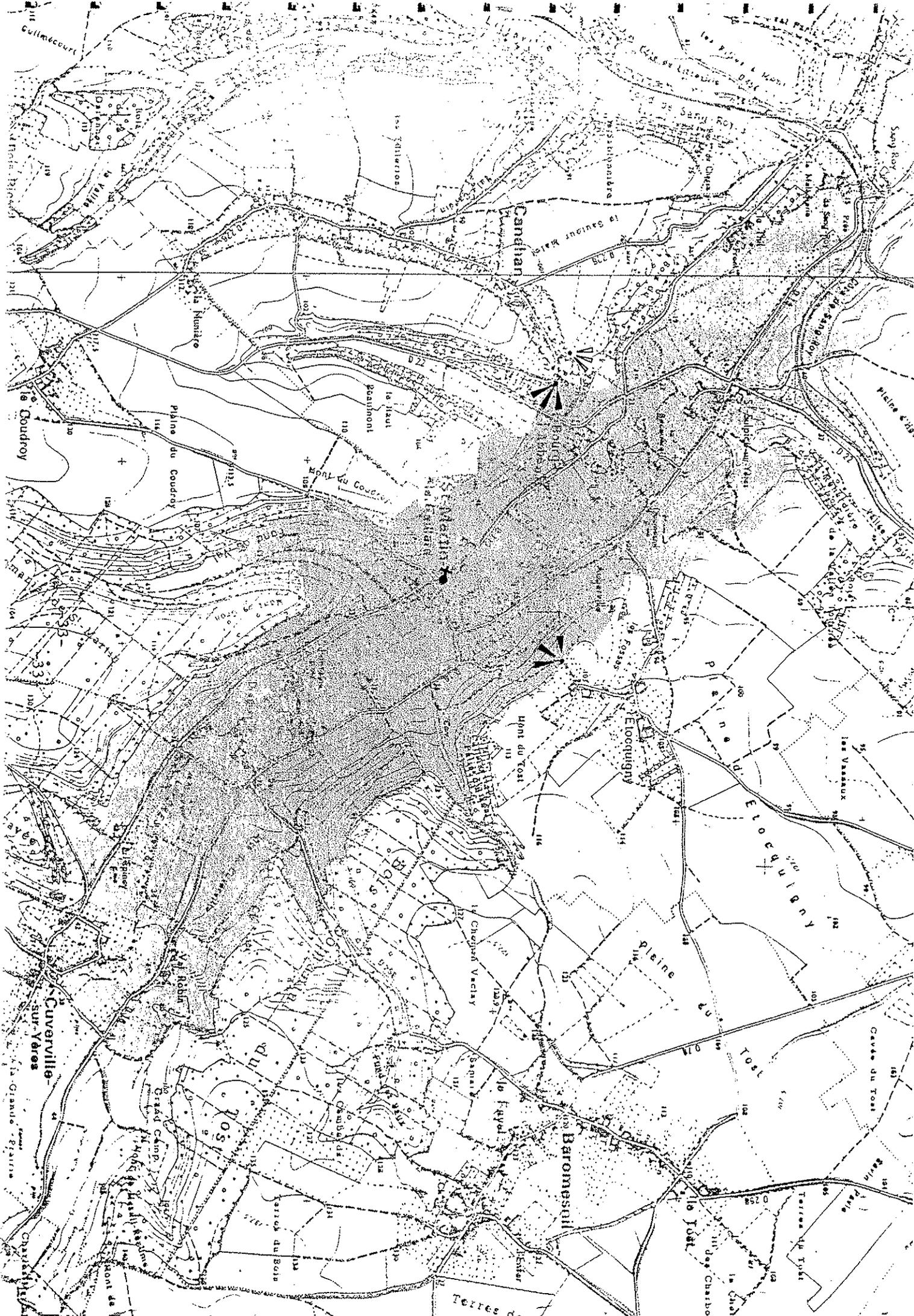


3.3 La zone de visibilité

L'examen du relief et de la végétation permettent de définir une zone dans laquelle l'église est visible.

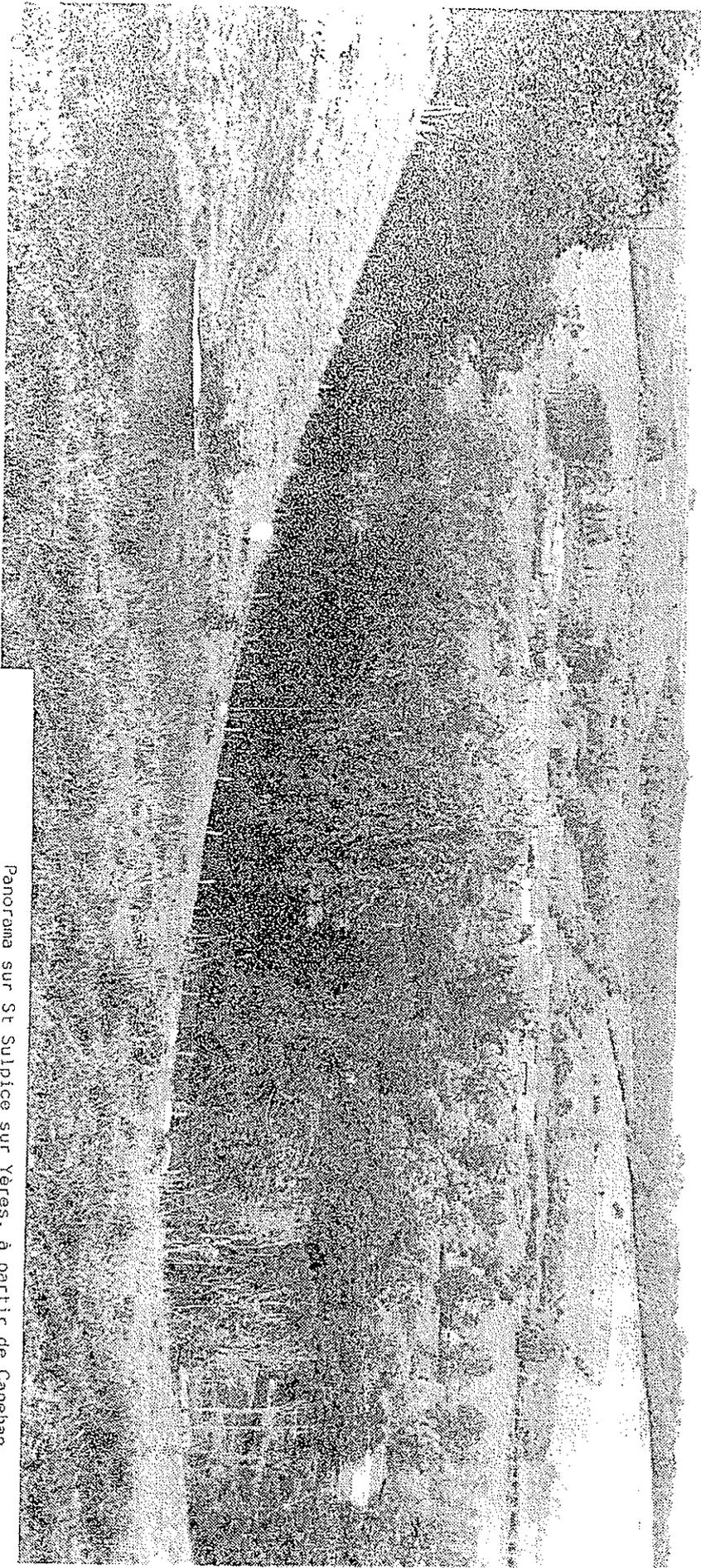
Cette zone se définit relativement bien dans le sens transversal, en suivant le sommet des pentes de la vallée (en s'arrêtant aux forêts, quand il y en a, ou un peu en retrait autrement).

Par contre, longitudinalement, les limites s'appréhendent plus difficilement. Au nord le viaduc de Sang-roy, semble une bonne limite. Au sud, on peut admettre que l'on voit l'église jusqu'aux abords de Cuverville.



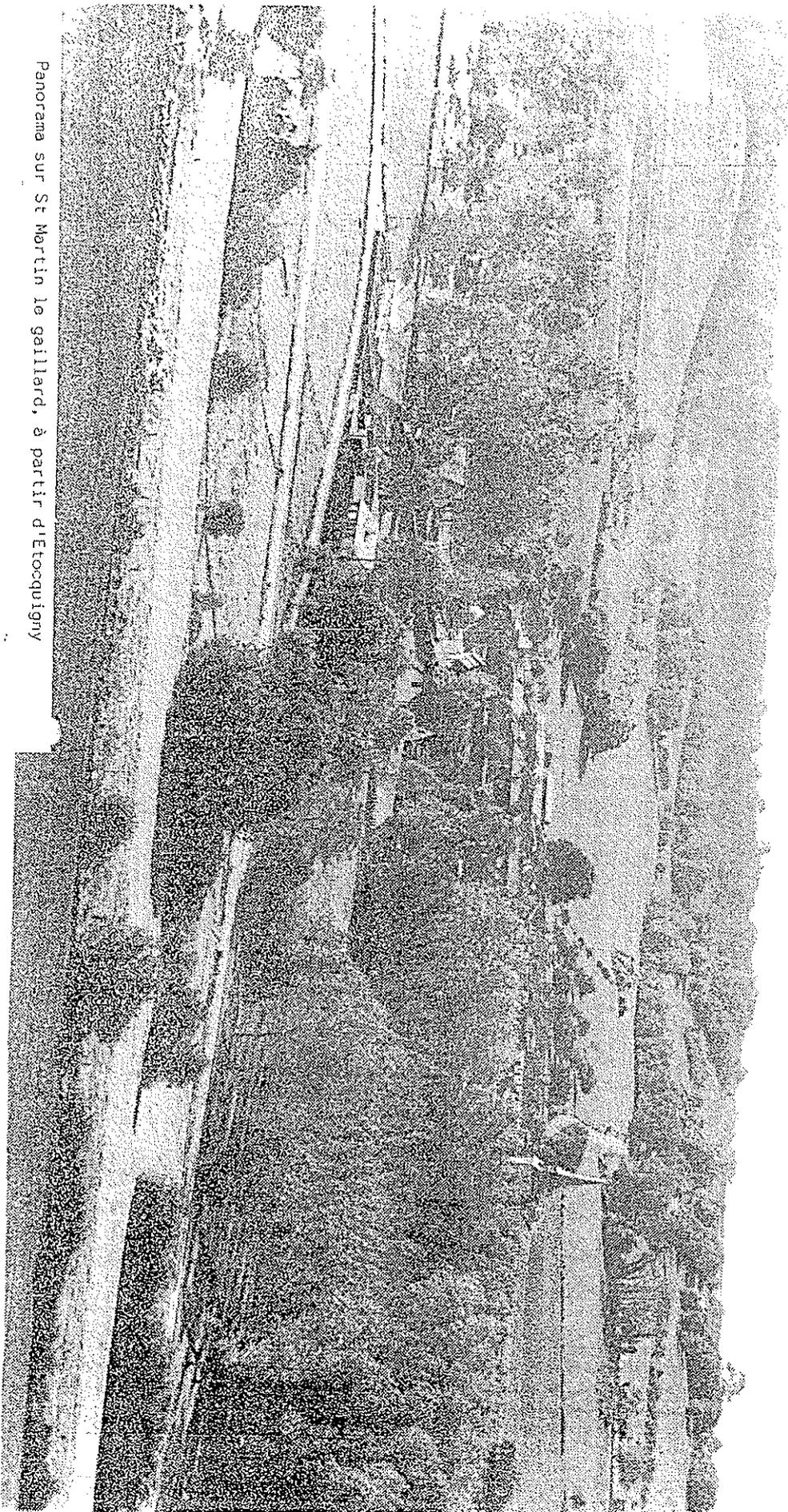
Les hauts de pente offrent de jolis panoramas :

- Sur l'église de St Martin le Gaillard à partir de Canehan. et d'Etocquigny.
- Sur St Sulpice sur Yères, à partir de Canehan.



Panorama sur St Sulpice sur Yères, à partir de Canehan





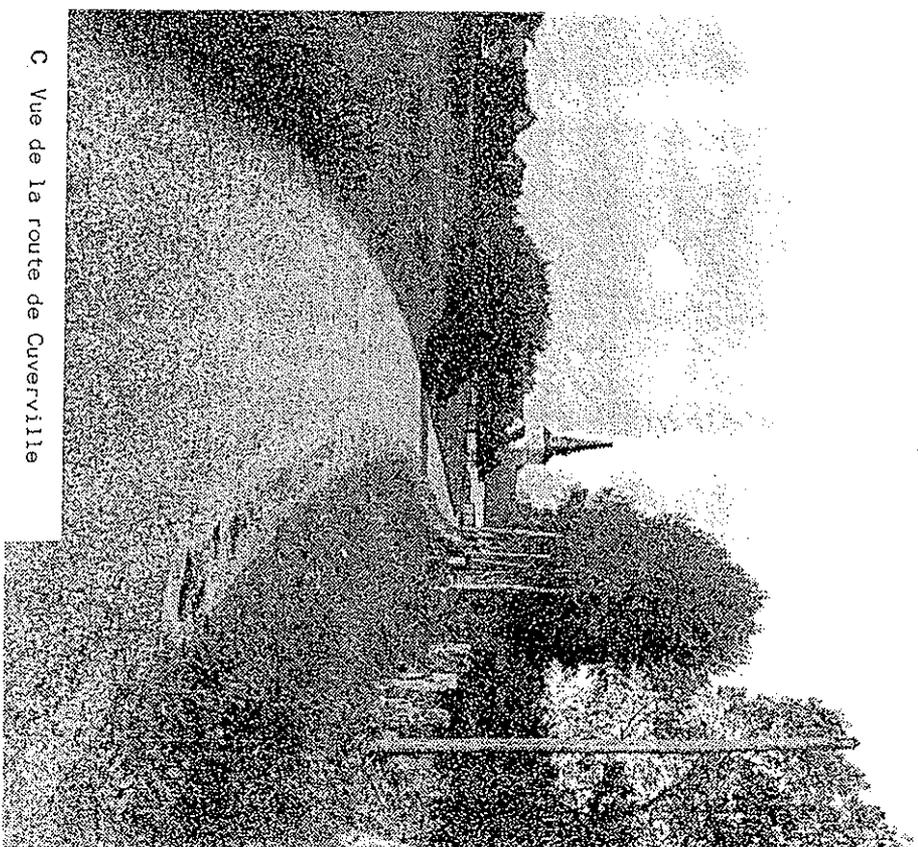
Panorama sur St Martin le gallard, à partir d'Etoquoigny



Panorama sur St Martin le gaillard, à partir de Canéhan

Les voies d'accès au bourg de St Martin, donnent des perspectives rapprochées et directes sur l'église qui en est le point de convergence. Elles méritent d'être prises en compte :

- A Vue de la route de Touffreville
(CD n° 113)
- B Vue de la route départementale
n° 16
- C Vue de la route de Cuverville
(CD n° 113)
- D Vue de la côte du Coudray

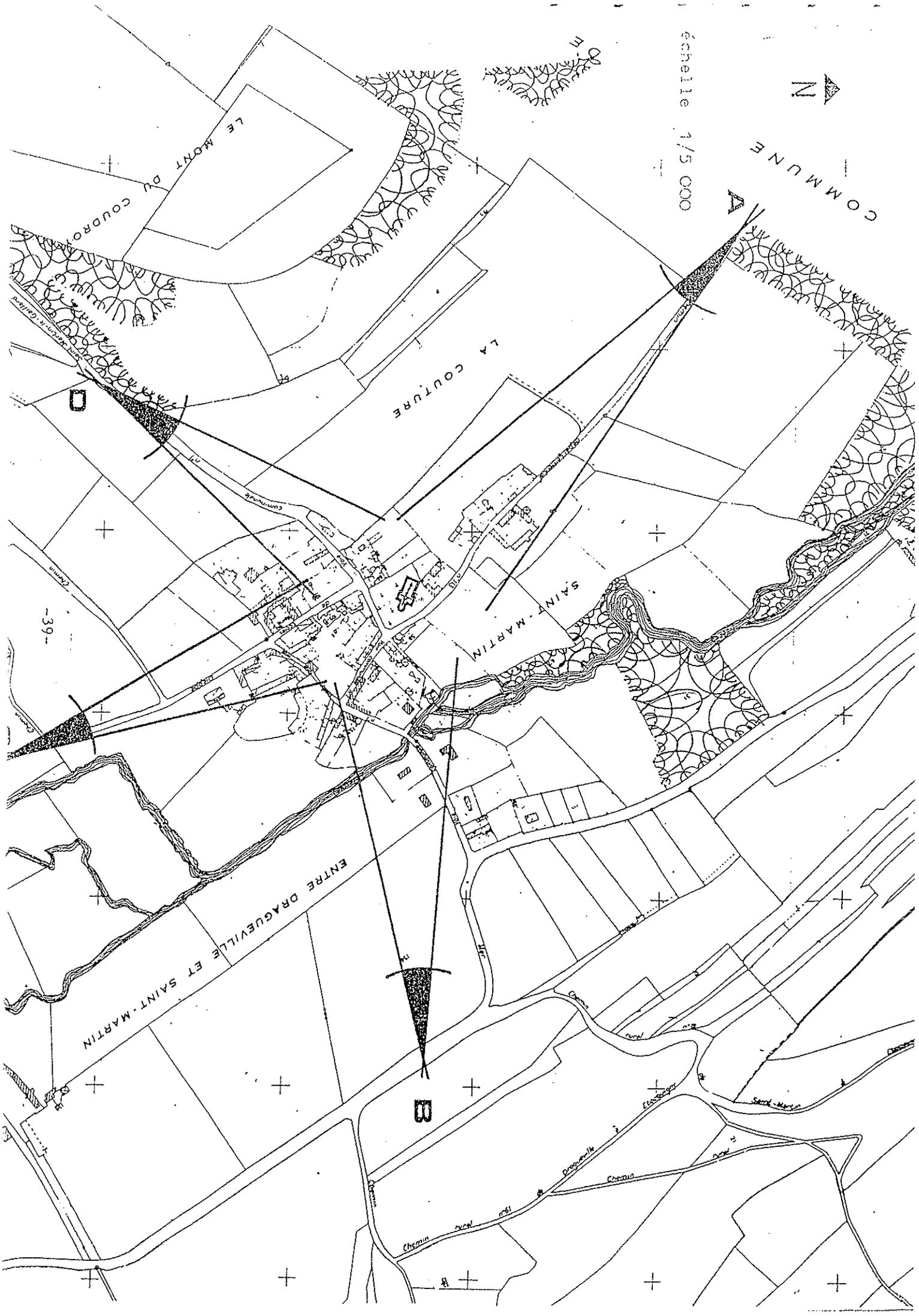


C Vue de la route de Cuverville



échelle 1/5 000

COMMUNE



ENTRE DRAGUEVILLE ET SAINT-MARTIN

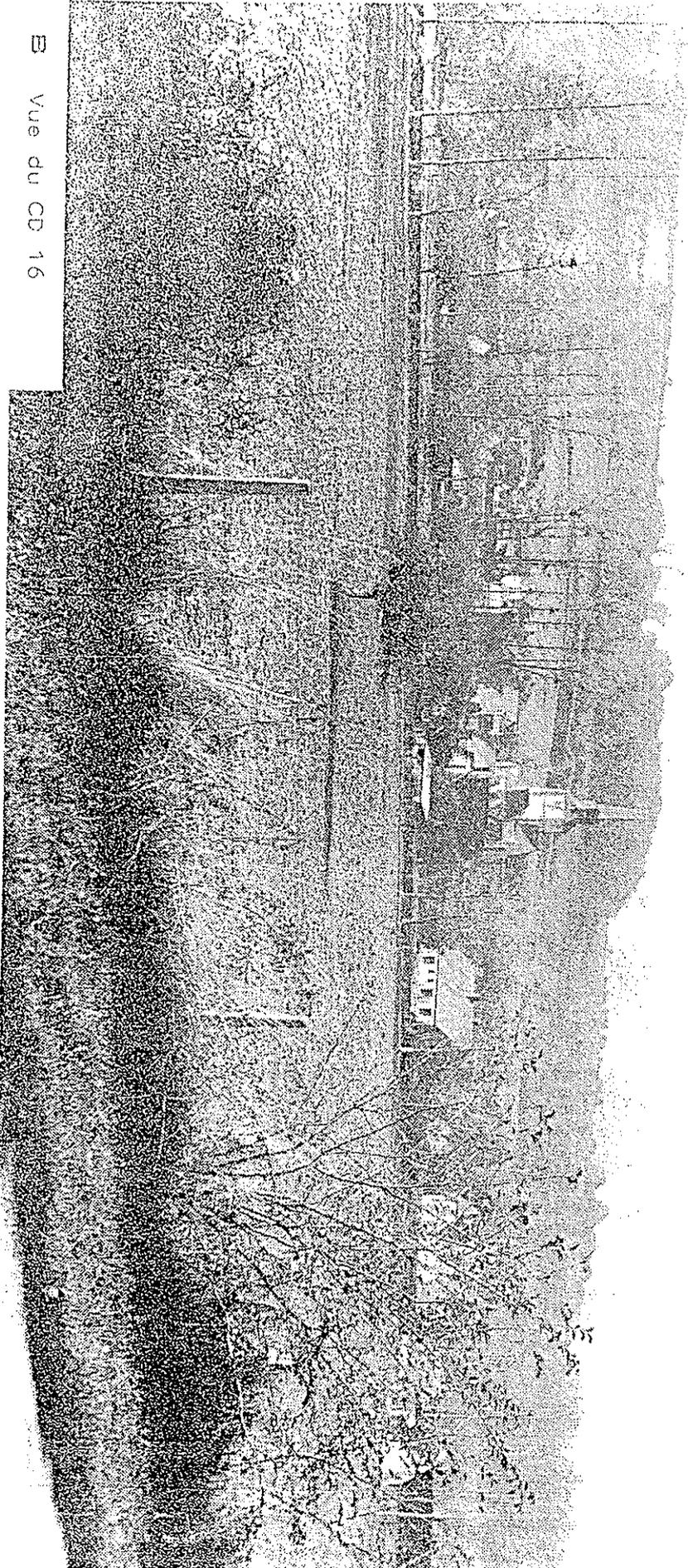
B

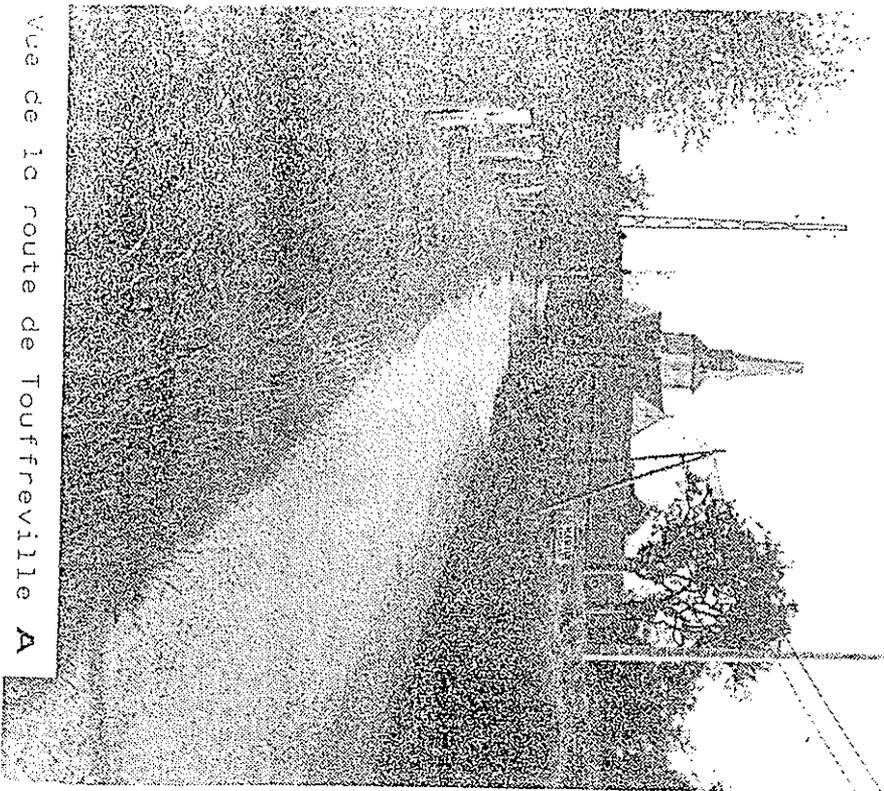
A

D

-39-

B Vue du CD 16





Vue de la route de Touffreville A



Vue de la cote du Coudray B

3.4 Les constructions

3.41 Les fonctions

Les constructions du bourg de St Martin et des hameaux servent essentiellement d'habitations ou de bâtiments agricoles.

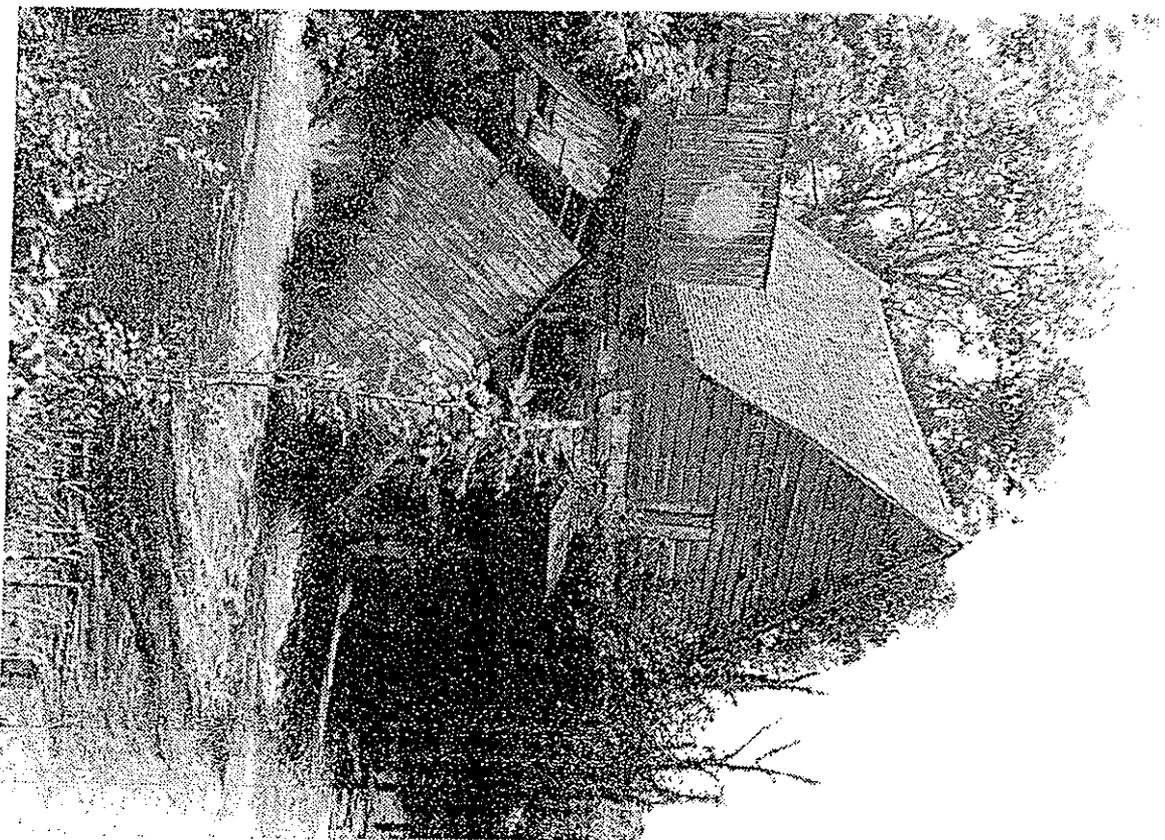
Les habitations sont, soit des résidences principales, soit des résidences secondaires.

Les bâtiments agricoles ont des fonctions variées : grange, étable, hangar ouvert... Ils sont souvent groupés autour d'une cour plus ou moins rectangulaire. L'évolution de l'agriculture et, notamment la mécanisation, ont amené des modifications nouvelles.

Il faut signaler un moulin (autrefois scierie, aujourd'hui habitation). Ce moulin a conservé son mécanisme intérieur en bois (roue dentée, pignon...) et sa meule.

Il n'y a pas de commerce, ni d'équipement (mis à part l'école et la mairie à St Martin).

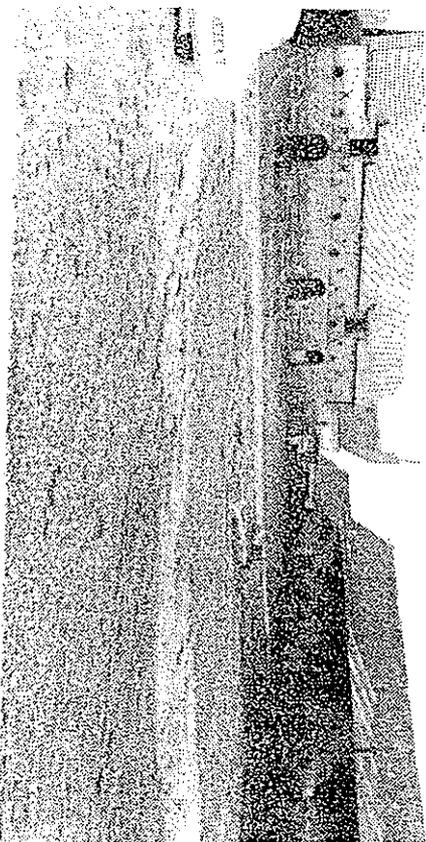
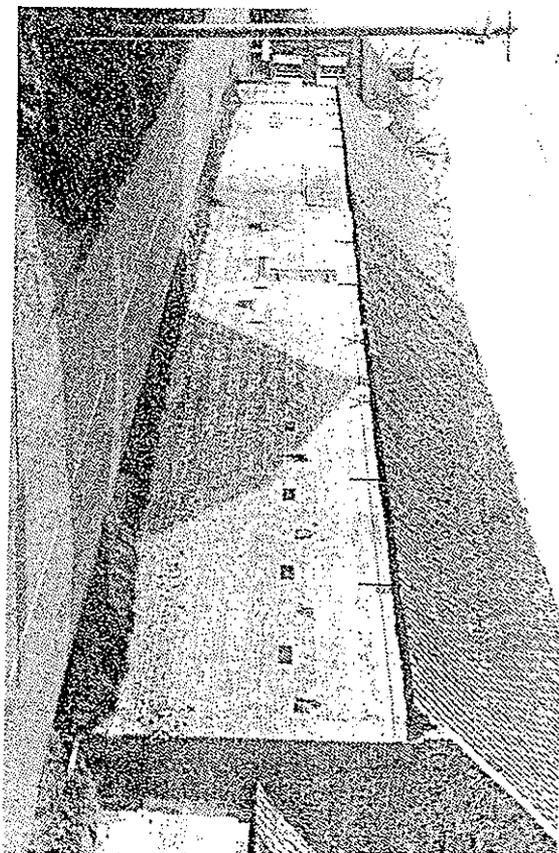
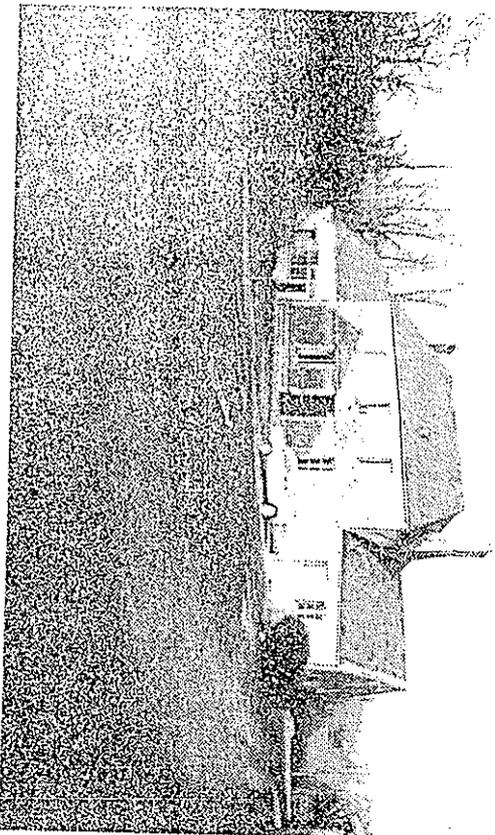
Moulin à St Martin le gaillard (avant restauration)



Ferme à St Sulpice.

Les bâtiments, indépendants, sont groupés
autour d'une grande cour rectangulaire :

- grange en briques (chaînage) et remplissage en silex. →
- étable avec au-dessus un grenier à foin (en briques et silex). ↘
- habitation en brique peinte. ↙



3.42 Les matériaux de structure

Les constructions traditionnelles tiraient leurs matériaux de leur environnement immédiat.

La craie, sensible aux intempéries, n'est utilisée qu'en remplissage (avec la brique). Le silex, venant du bord de mer ou de l'argile des plateaux, ne peut être taillé. Il est utilisé en remplissage ou pour des soubassements.

Les inconvénients de ces deux matériaux ont favorisé l'usage du bois. Il sert comme structure porteuse avec un remplissage en torchis (terre et paille). Un soubassement en brique ou en silex protège le bois de l'humidité du sol.

L'argile des plateaux permet d'obtenir des briques, depuis fort longtemps (XVII^e). D'abord cuite au bois, elle a une belle couleur rouge orangé (Presbytère de Canehan...). Vers le milieu du XIX^e, elle est cuite au charbon et prend une teinte rouge sombre (Presbytère de St Martin, maison en face du cimetière datée 1865).

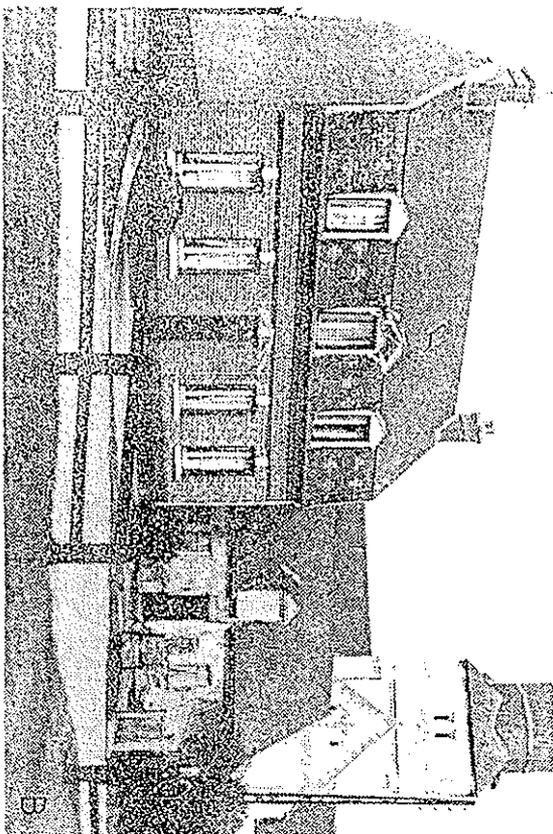
Aujourd'hui, on utilise des maçonneries de matériaux divers, recouvertes d'un enduit. La texture de cet endroit varie. Il est parfois peint en blanc, tranchant fortement avec les teintes des autres matériaux.

3.43 Les matériaux de couverture

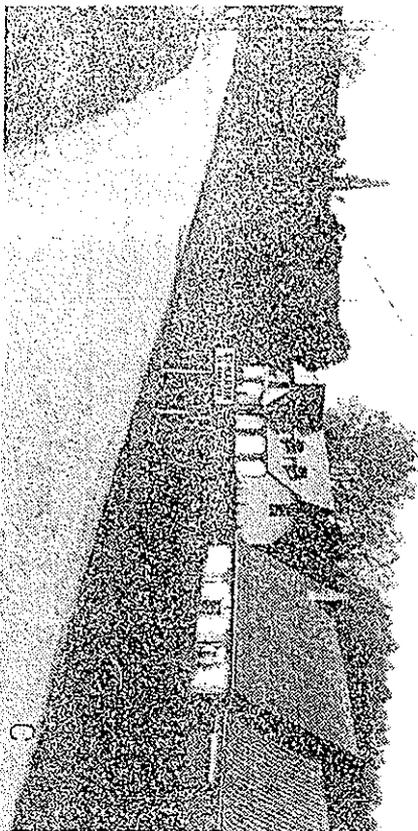
Le chaume (en paille de blé ou de seigle) représente sans doute le plus ancien. Il est rare aujourd'hui et a cédé la place à la tuile mécanique rouge.

La tuile plate rencontrée sur des maisons anciennes. On l'utilise encore aujourd'hui.

L'ardoise, extérieure à la Normandie, s'est répandue depuis la seconde moitié du XIX^e siècle, avec le chemin de fer.



- Habitations :
- à gauche, en briques
 - à droite en bois et torchis



- Habitations :
- au premier plan, en moellons de craie avec chaînage en briques
 - au second plan, en maçonnerie enduite peinte en blanc

3.44 La forme

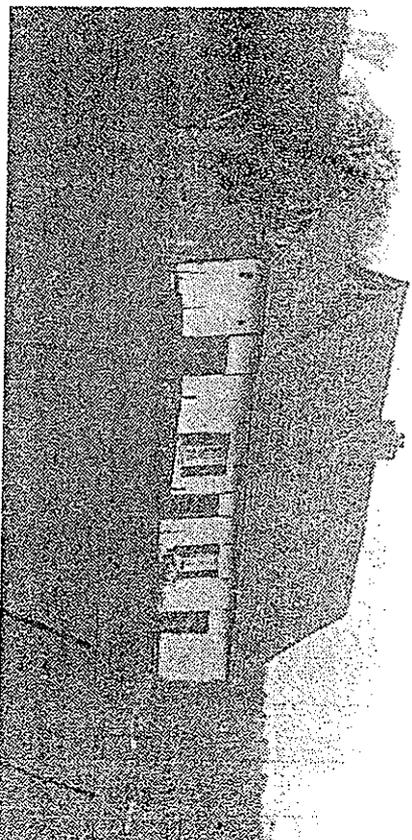
La fonction et les matériaux sont des éléments importants pour déterminer la forme d'une construction (Mais ils ne sont pas les seuls (le climat, le terrain, la volonté du constructeur...))

Les habitations sont toujours individuelles. Elles restent très souvent de plein-pied. Les habitations avec un étage sont très rares.

Les toitures ont deux pentes, convenant bien au climat pluvieux.

Les bâtiments agricoles traditionnels diffèrent des habitations surtout par leurs ouvertures plus rares. Les bâtiments modernes sont constitués d'une charpente en bois ou en métal. Ils ont un habillage léger, en bois ou en tôle métallique. Leur toiture, en tôle ondulée, a une pente faible.

A



Forme d'habitation rurale typique en Haute-Normandie.

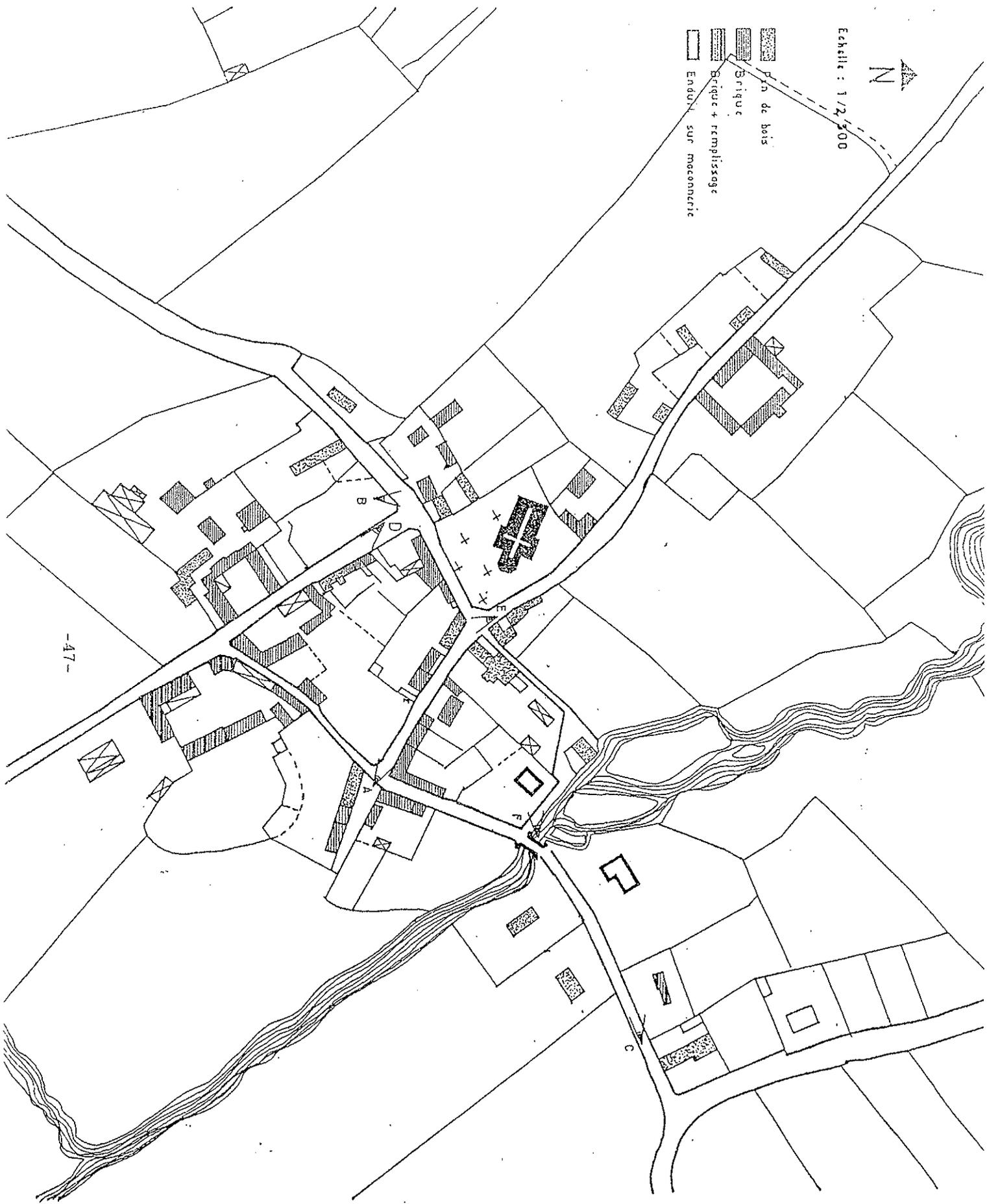
- Matériaux : Pan de bois et torchis. Le bois ayant une partie limitée, la maison est en simple épaisseur.

- fonctions : a) Habitation avec deux pièces communicantes (séjour et chambre). Seules ces deux pièces étaient chauffées, comme en témoigne l'unique souche de cheminée.
b) Chambre d'ouvrier ou atelier (extrémité droite) avec une entrée indépendante.
c) Etable, accolée à l'habitation, sans fenêtre, mais avec une porte plus large.



Echelle : 1/2 500

-  Pan de bois
-  Brique
-  Brique + remplissage
-  Enduit sur moellons



-47-

Matériaux

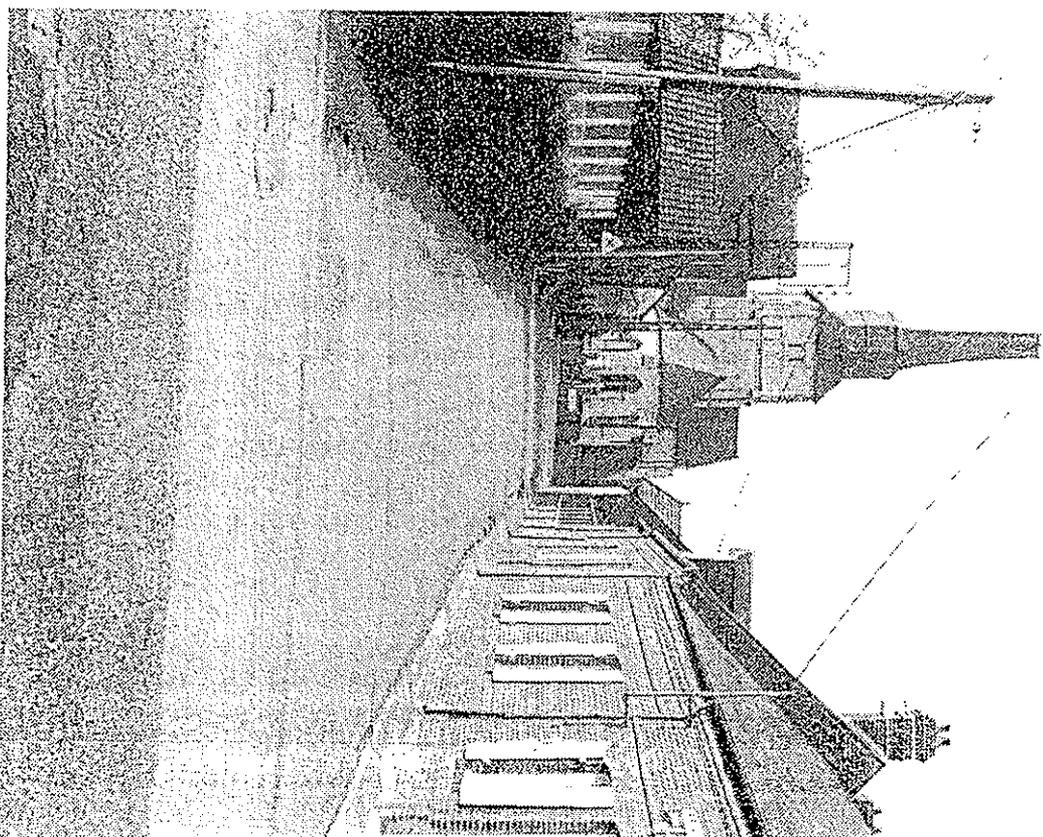
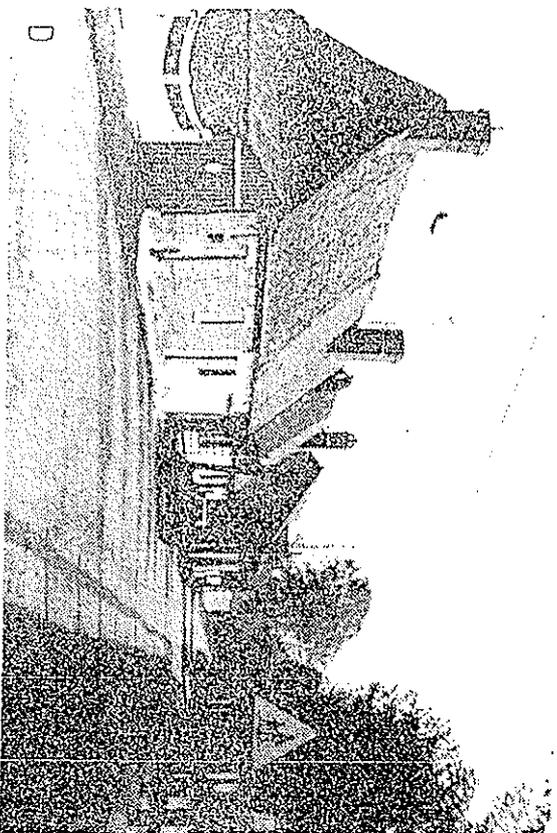
3.5 Le Bourg - Les hameaux

3.51 St Martin

Le bourg de St Martin a fort peu changé depuis le début du XIXe (depuis plus longtemps peut-être ?) comme le montre le plan cadastral de 1828.

Autrefois, le développement du bourg s'est fait entre l'église et le château. Mais, il n'y a pas (ou plus) de liaison entre les deux.

Le développement moderne du bourg s'est fait, au-delà du pont, vers le CD 16.



Echelle : 1/25,000



-  Hqsqr, Batiments surert
-  Rlc + escale
-  Rdc + cstr + amble



-49-

Gabbriks

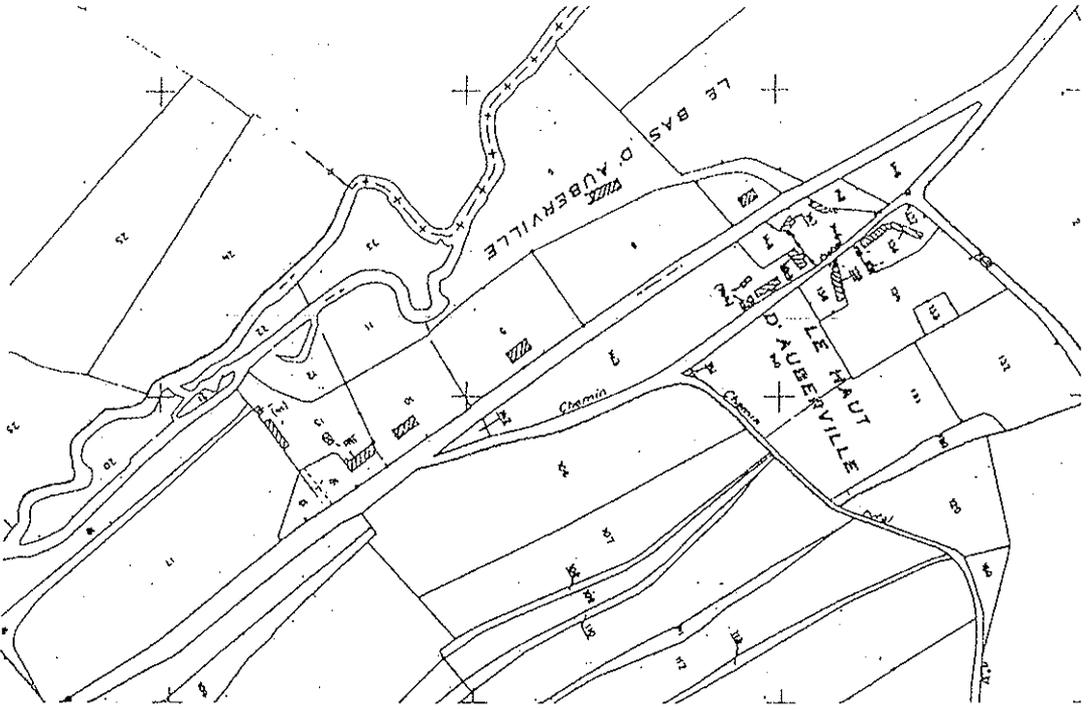
3.52 Les hameaux

St Sulpice. La structure très simple de St Sulpice a été un peu modifiée par la création d'une route traversant la vallée et se dirigeant vers Eu.

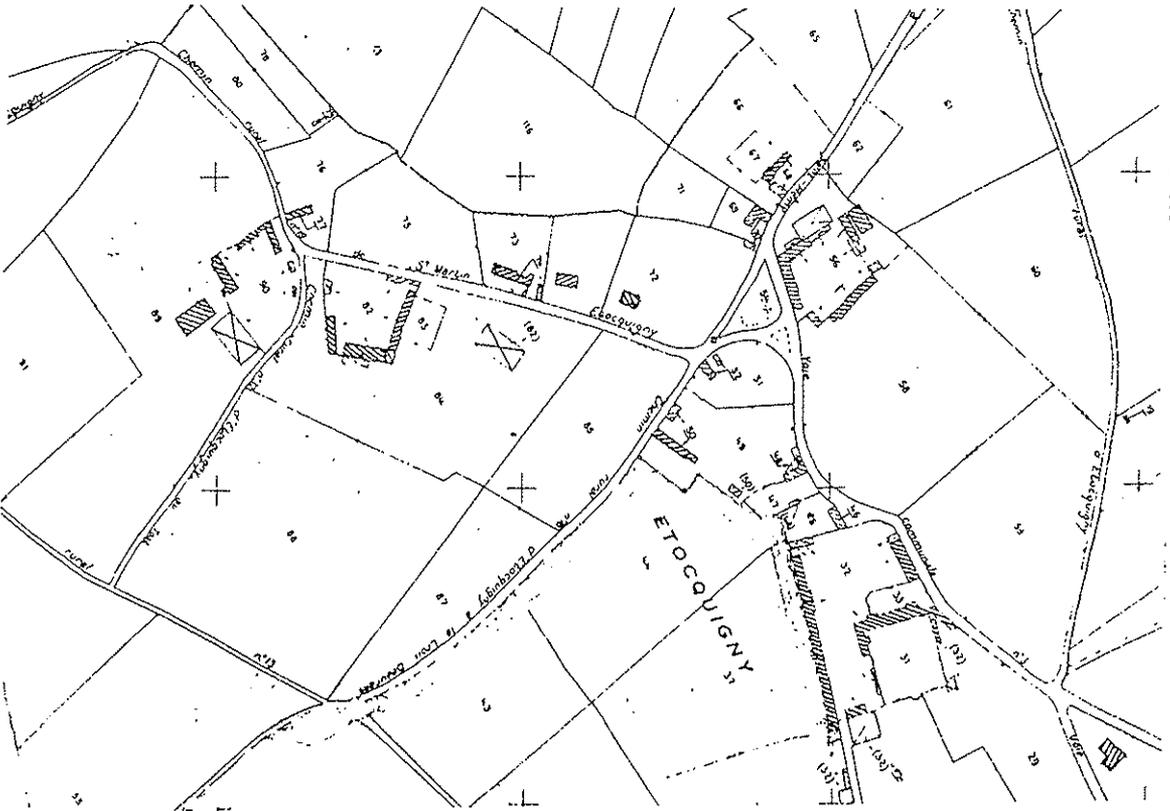
Son église, aujourd'hui désaffectée, fait l'objet d'un projet exemplaire de reconversion en centre culturel qui en assurera la sauvegarde.



Auberville sur Yères



Etocquigny



4. EVOLUTION

Malgré une grande stabilité de l'environnement, il faut penser à l'avenir de la basse vallée de l'Yères. On peut envisager les éléments suivants.

4.1 La démographie

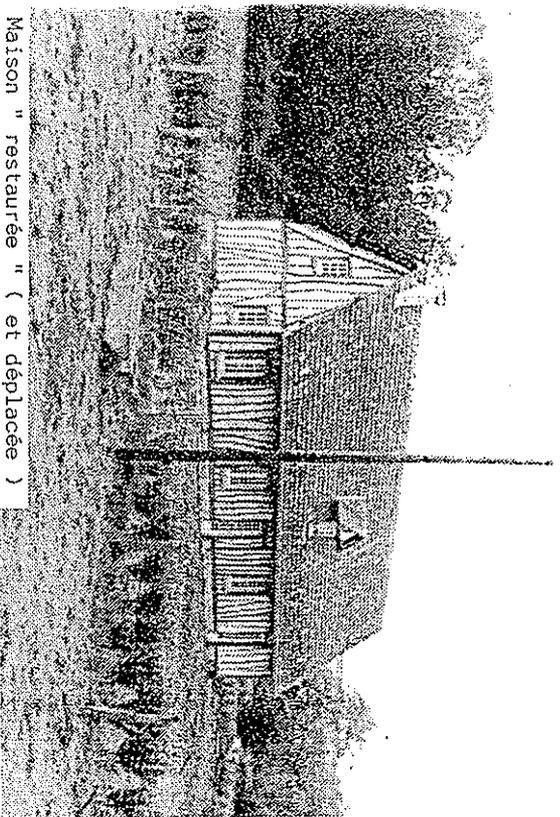
La population est stable (ou tend à diminuer), par contre, sa structure évolue. Son âge moyen augmente (Les agriculteurs partant à la retraite ne sont pas remplacés par des jeunes qui partent travailler en ville). Certaines habitations, dont les occupants ont émigré, sont converties en résidences secondaires.

Vu l'évolution de la population, le maintien de certains services publics, dans les communes se pose (regroupement scolaire...).

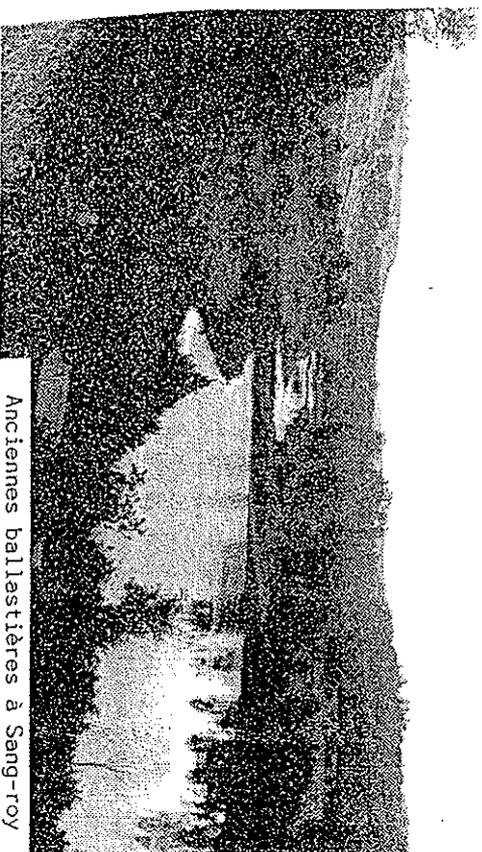
4.2 L'activité économique

4.21 L'évolution de l'agriculture (remembrements, regroupements d'exploitations, mécanisation...) peuvent entraîner des modifications du paysage et du patrimoine.

4.22 Le fond de la vallée peut être exploiter pour la production de graviers. C'est une menace grave pour la sauvegarde du caractère de la vallée.



Maison " restaurée " (et déplacée)



Anciennes ballastières à Sang-roy

4.23 La centrale nucléaire de Penly n'a pas amené de bouleversements dans la vallée de l'Yères. Il n'y a pas eu de lotissements ou de constructions durant le chantier de construction de la première tranche. Il est peu probable qu'il y en ait si une deuxième tranche était lancée.

Une ligne très haute tension doit couper la vallée de l'Yères pour rejoindre. Deux hypothèses de franchissement ont été envisagées :

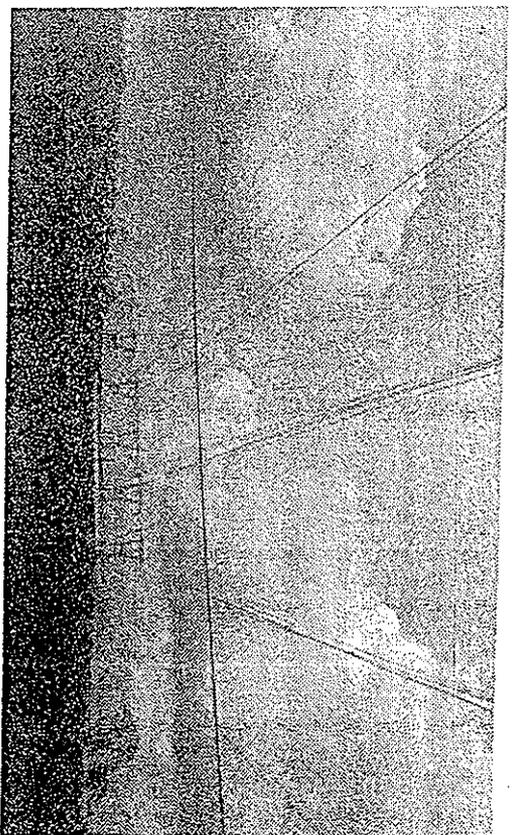
- A : Assigny-sud, Bois des Rambures, étang de Becquerel, plaine d'Etocquigny, cavée du Tôl.

- B : Assigny-sud, Touffreville, Le Cabaret, l'Épine, Endelmont, plaine de St Rémy.

Il semble que l'hypothèse "A", soit retenue par E.D.F. L'hypothèse "B" serait catastrophique.

4.24 La proximité de la côte et son attrait touristique peut faciliter le développement d'une activité touristique dans la vallée. Des projets sont à l'étude : Aménagement de l'ancienne voie ferrée Dieppe-Eu, en sentier de randonnée, gîtes ruraux...

Il faudrait éviter les équipements trop envahissants. Mais, il y a là une opportunité à saisir !



4.3 Les plans d'occupation des sols

Malgré la très faible pression foncière et la faiblesse des nuisances, les quatre communes de la basse vallée de l'Yères ont tenu à se doter d'un P.O.S. Pour les quatre communes, deux préoccupations ont dominé :

- Préservation de l'activité agricole
- Préservation de la qualité de l'environnement.

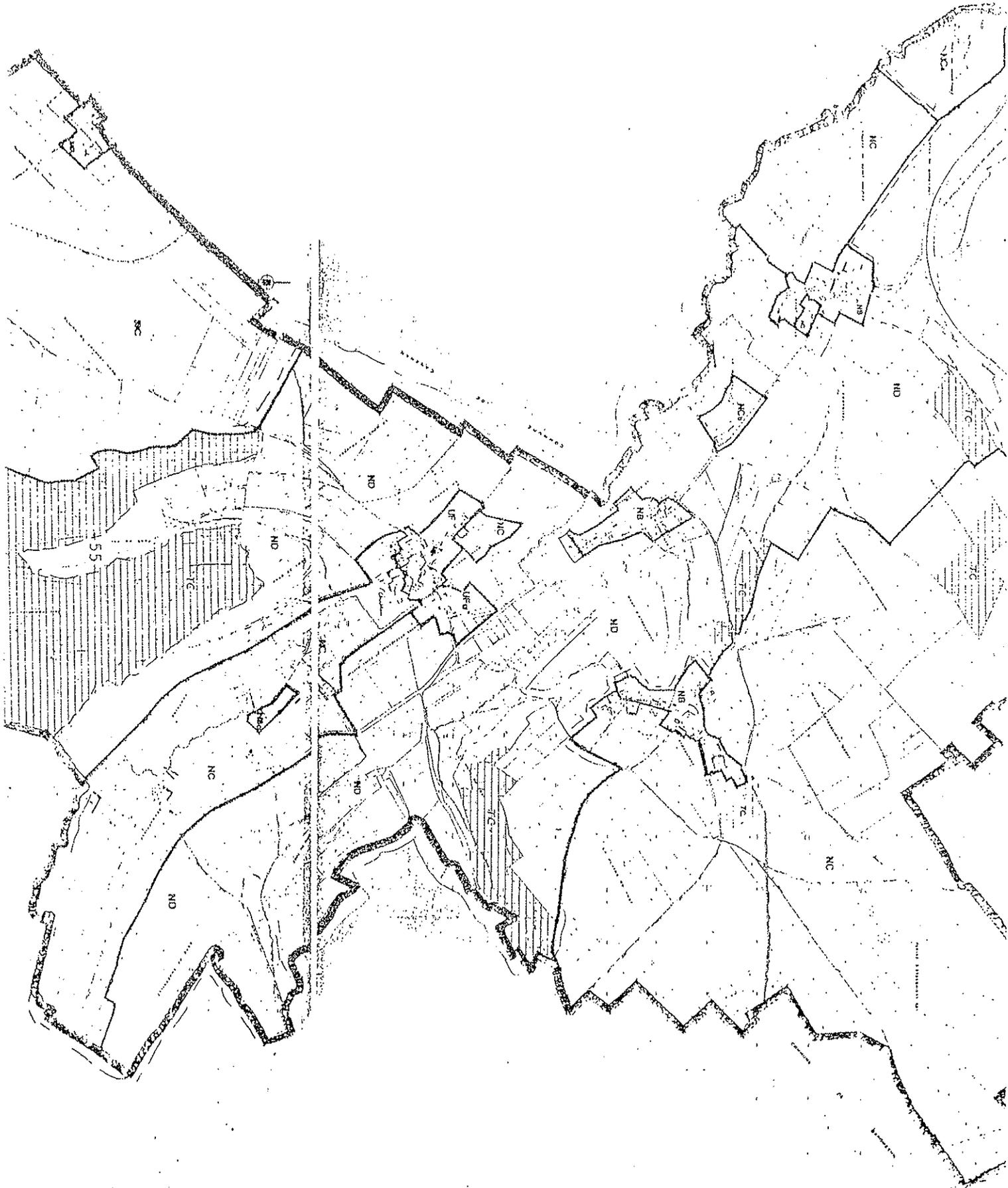
Pour la partie de ces communes située dans la vallée, cela se traduit ainsi :

- Les bourgs et les hameaux sont classés en zone UF ou NB, permettant un développement adapté.
- Le fond de la vallée est classé en zone NC, permettant le développement de l'activité agricole.

- Les pentes de la vallée et leur sommet sont classés en zone ND, afin de conserver la qualité du paysage. La zone ND occupe parfois le fond de la vallée pour éviter, en certains endroits, une urbanisation continue entre hameaux.

Bien qu'étant un document encore officieux, nous exposons le découpage en zones du P.O.S. de St Martin le Gaillard et donnons un résumé de son règlement.

L'église de St Martin le Gaillard est classé "Monument historique" depuis 1921. En plus, des servitudes instituées par la loi du 13 décembre 1913 qui grèvent le bâtiment, lui est institué un périmètre de protection, dans un rayon de 500 m autour de l'église. Dans ce périmètre, aucune construction, modification, démolition, aucun déboisement ne peut se faire sans l'autorisation de l'architecte des bâtiments de France.



	U F (et UFa)	N B et NBa
art. 1 Occupation du sol interdit	<ul style="list-style-type: none"> - L'industrie - Les lotissements pour activités - Les campings, les terrains de caravanes, les caravanes isolées. - Les affouillements et exhaussements (non liés avec l'urbanisation). - Les carrières - Les dépôts de véhicules. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'industrie, les entrepôts commerciaux - Les carrières - Les dépôts de véhicule - Les terrains de camping et caravanes dans la ZPPAU
sous réserve	<ul style="list-style-type: none"> - Certaines industries - Ouvrages techniques divers (pour services publics) 	<ul style="list-style-type: none"> - Les installations classées - Les lotissements avec bâtiments existants - Reconstruction et extension mesurée - Ouvrages techniques divers (pour services publics)
art. 5 Caractéristiques des terrains pour être constructibles	<p>S \geq 1000 m² si assainissement individuel</p> <p>S \geq 800 m² " " dans UF a</p> <p>S \geq " " collectif dans UF</p>	<ul style="list-style-type: none"> - division en lots \geq 1000 m² - S \geq 1000 m² si assainissement collectif - S \geq 1200 m² 25 m façade si assainissement individuel - S \geq 5000 m² en NB a
art. 6 Implantation des constructions par rapport aux entreprises publiques	<ul style="list-style-type: none"> - à l'alignement 	<ul style="list-style-type: none"> - retrait de 10 m de l'alignement des voies publiques - retrait de 15 m des CD
art. 10 Hauteur des constructions	<ul style="list-style-type: none"> - Habitation : R + 1 + C et H \leq 6m à l'égout - Activité : H \leq 10 m au faîtage - dépassements possibles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Habitation : R + 1 + C et H \leq 6 m à l'égout - activités : H \leq 10 m au faîtage - dépassements possibles.

N C N D
<ul style="list-style-type: none"> - Toutes constructions - Article R 442.2 du CV - Les campings et les terrains de caravanes 	<p>Tous les types d'occupation ou d'utilisation du sol</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Les établissements industriels ou commerciaux - Les constructions à usage agricole (y compris logement des agriculteurs). 	<ul style="list-style-type: none"> - extension mesurée - Reconstruction après sinistre - ouvrages techniques divers (pour service public)
<ul style="list-style-type: none"> - L'aménagement des corps de ferme - agrandissement mesuré - camping et caravane dans Nca - Restauration dans Ncb 	<p>néant</p>
<ul style="list-style-type: none"> - S > 1200 m2 si terrain dans cour de ferme - S > 1500 m2 pour construction isolée 	<p>néant</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Recul de 30 m de l'axe des CD - Recul de 20 m des autres voies - dérogation pour équipement public 	<p>néant</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Habitation : Idem UF et NB - Bâtiment agricole : le faitage = 12 m 	<p>néant</p>

	U F (et UFa)	N B et NBa
art. 11 Aspect extérieur	<p style="text-align: center;">Interdit</p> <ul style="list-style-type: none"> - respect du cadre - le blanc pur - les enduits imitant un matériau - les matériaux médiocres non enduits - les toitures terrasse au monopente 	<ul style="list-style-type: none"> - respect du cadre <p style="text-align: center;">idem UF</p>
sous réserve		
art. 13 Espaces libres et plantations	<ul style="list-style-type: none"> - surface libre de construction en espace vert - Les maisons individuelles doivent être accompagnées d'1 arbre par 200 m² - Les arbres abbatués seront remplacés par d'autres équivalents - Les plantations d'alignement, les haies vives et écran de verdure en essence locale. 	<p style="text-align: center;">idem UF</p>

N C	N D
- Respect du cadre	néant
- Alignement des grands arbres à maintenir	Alignement de grands arbres à maintenir

La qualité paysagère de la basse vallée de l'Yères est due à sa situation à l'écart des grandes voies de communication qui a maintenu une activité essentiellement agricole et un nombre d'habitants stable.

Le paysage de la vallée se caractérise par :

- un fond plat, humide, couvert d'herbages et d'une abondante végétation (des haies, des pommiers, des peupliers, la végétation hydrophile des berges...).
- Des pentes plutôt nues (herbages, rarement des cultures...)
- des crêtes souvent couvertes de forêt.

La zone de visibilité de l'église de St Martin le Gaillard est fort vaste. Le haut des crêtes offre de vastes panoramas.

Les bourgs et les hameaux, sont groupés autour de leur église et séparés entre eux par de larges zones non bâties (prises en compte par le P.O.S.)

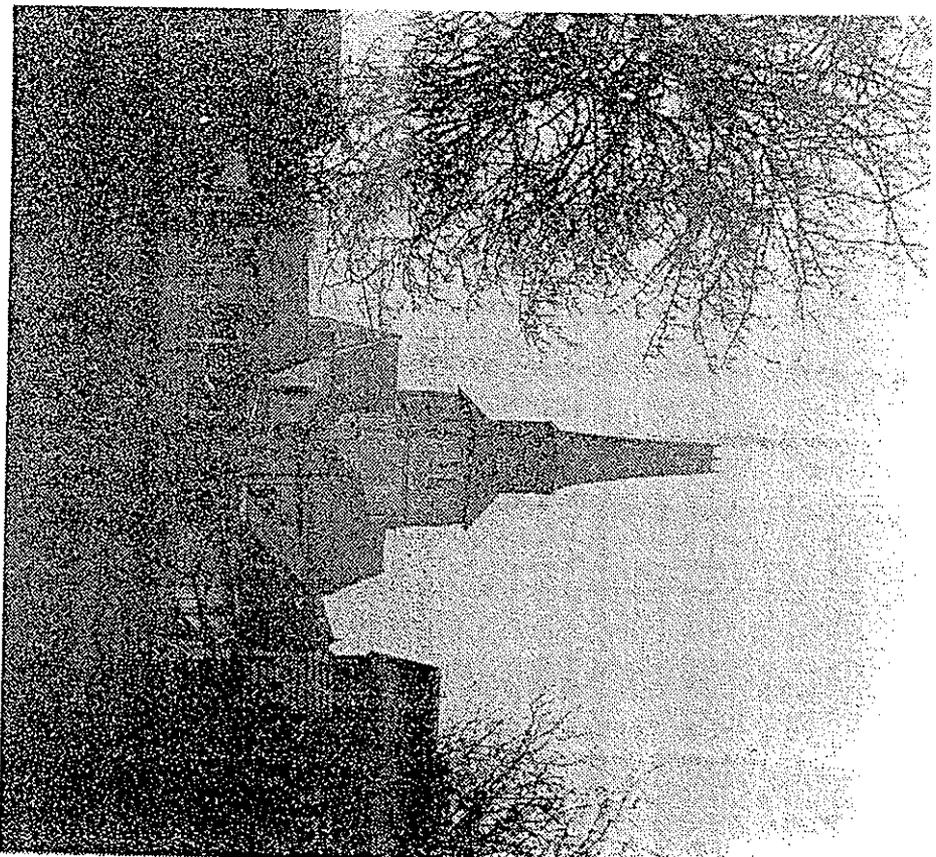
Les églises ou chapelles ont une qualité architecturale méritant attention, ce qui est très rarement le cas des autres constructions.

L'activité économique, essentiellement agricole, ne laisse présager que peu de menace pour le paysage (ballastières, ligne à haute tension).

Mais l'évolution de l'agriculture pousse certains habitants à émigrer et peut donc être également une menace.

La proximité de la côte et de ses sites balnéaires pourraient aider au développement d'une activité touristique.

Enfin, une protection adaptée à l'église de St Martin le Gallard quoique indispensable, mais limitée à la commune de St Martin, ne résout pas le problème de la basse vallée, qui réclame également une protection.



COMMUNE DE SAINT MARTIN LE GAILLARD

REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS EN PLAN LOCAL D'URBANISME

B

APPROBATION

Servitudes d'Utilité Publique

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 18 décembre 2014 approuvant le plan local d'urbanisme.
Le Maire,

Echelle 1 / 6 000ème

Espace urba
Etudes et Conseils en urbanisme
11 rue Pasteur - B.P.4 - 76340 BLANGY SUR BRESLE
Tél : 02 32 97 13 91 - Fax : 02 32 97 12 54
Email : courriel@espaceurba.fr



**COMMUNE DE
SAINT MARTIN LE GAILLARD**

REVISION DU PLAN
D'OCCUPATION DES SOLS EN
PLAN LOCAL D'URBANISME

B

APPROBATION

**Zone de Protection du Patrimoine
Architectural et Urbain**

Vu pour être annexé à la délibération du conseil
municipal du 19 décembre 2014 approuvant le plan
local d'urbanisme.
Le Maire,

Echelle 1 / 6 000ème

Esoc'
ura
Etudes et Conseils en urbanisme
11 rue Pasteur - 8374 - 76380 BILANCY SUR BRESLE
Tél : 02 32 97 11 91 - Fax : 02 32 97 12 54
Email : courriel@esocura.fr

LEGENDE

- A1 Centre Bourg et St Sulpice**
- A2 Etocquigny et Auberville**
- B1 Vallée et certains corps de ferme**
- B2 Zone à préserver de toute construction**
- C1 Zone archéologique sensible**
- C2 Emplacement probable de la nécropole mérovingienne**

